

VIE MUNICIPALE

Budget 2025 > p.4

LA PAROLE À...

Les associations > p.26

ETAT CIVIL

Naissances > p.54

SCHWEIGHOUSE

s' Schweighuser Heftla

schweighouse-thann.fr

n°12

Janvier 2026



ZOOM SUR...

Les lieux insolites
de Schweighouse-Thann

> Page 24

Sommaire



Mot du Maire	3
Vie municipale	
Budget 2025	4
Travaux	6
Compte-rendus des séances du conseil municipal 2025	8
2025 à Schweighouse	22
Zoom sur...	
Les lieux insolites de Schweighouse-Thann	24
La parole à...	
Les Associations	26
Les Décofolies	42
L'école maternelle	45
La CCTC	46
Le Syndicat Mixte Thann - Cernay	49
Les communes amies	52
Etat civil	
Naissances	54
Mariages	54
Anniversaires	55
Nouveaux arrivants	59
Décès	59
Recettes : Griaspflutta	58
Jeu : Connaissez-vous vraiment Schweighouse ? Les fleurs dans notre village	59
Renseignements pratiques	60

Bulletin édité par le Conseil Municipal et diffusé gratuitement à la population.

Réalisé par la Commission Communication : Bruno LEHMANN, Laurence WEISS, Marie-Paule MORIN, Michel SCHMITT, Régine GRIENEISEN, Dominique LAGEL, Marie HERMANN, Katia ZIEGLER-GAERTNER et Fabienne FUCHS.

Ont collaboré à ce numéro : l'équipe municipale, les partenaires et les associations qui sont maîtres de leurs publications et Arthur LAGEL.

Conception et impression : Imprimerie Publi-H
Dépôt légal : N°1854
Tirage : 385 exemplaires



Mot du Maire



Chères Schweighousiennes,
chers Schweighousiens,

“ L'année 2025 s'achève dans un contexte où les incertitudes et les défis, tant nationaux qu'internationaux, continuent de peser sur notre quotidien. Les débats politiques, parfois vifs, et les tensions sociales rappellent à quel point notre société a besoin de repères solides et de cohésion. Dans ce paysage en mouvement, notre commune reste un havre de stabilité et de sérénité, un lieu où le dialogue et l'entraide priment.

Malgré les difficultés, nous avons la chance de pouvoir compter sur une équipe municipale engagée, des agents communaux dévoués et une population active, qui font de Schweighouse-Thann un village dynamique et accueillant. Je tiens à saluer leur travail au quotidien, ainsi que celui de nos associations, dont l'énergie et le bénévolat animent notre vie locale et renforcent le lien social. Vous êtes la preuve vivante que l'esprit républicain s'incarne avant tout dans l'action collective et la solidarité.

Cette année a également été marquée par l'avancée de projets structurants pour notre avenir, et je souhaite m'arrêter un instant sur celui de la chaufferie biomasse. Oui, ce projet représente un investissement important, mais il est porteur de sens : il s'agit d'un choix responsable pour notre environnement et notre indépendance énergétique. Grâce à une gestion rigoureuse, le reste à financer par la commune est maîtrisé et absorbable. C'est un pari sur l'avenir, un héritage que nous construirons ensemble pour les générations futures.

En cette fin d'année, je souhaite vous dire toute ma gratitude pour votre confiance et votre participation à la vie de notre village. Continuez à croire en notre capacité à avancer, à innover et



à préserver ce qui fait la qualité de notre cadre de vie. C'est ensemble que nous écrivons les prochaines pages de l'histoire de Schweighouse-Thann.

Je vous laisse maintenant découvrir ce nouveau numéro du s'Schweighüser Hefftla, qui retrace les moments forts de cette année écoulée. Un grand merci à la commission communication et à tous ceux qui ont contribué à sa réalisation.

Que l'année 2026 vous apporte santé, bonheur et sérénité. N'oublions pas que, lors des prochaines élections municipales, les 15 et 22 mars, le mode de scrutin évoluera pour les communes de moins de 1 000 habitants vers un mode de scrutin paritaire proportionnel (suppression du panachage). Ce changement rappelle l'importance de la participation citoyenne, quel que soit le contexte.

Prenez soin de vous et de vos proches, et que cette nouvelle année soit placée sous le signe de l'apaisement et de la confiance en l'avenir.”

Votre Maire,
Bruno Lehmann

Vie Municipale

Le Budget 2025



RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Pour 2025, le budget de la section de fonctionnement s'établit à l'équilibre pour un montant de **610 164€**, en baisse de **2,7%** par rapport à 2024 (627 283€).

Il se répartit de la manière suivante dans les chapitres de recettes :

• 70 – Produits des services : 4 550€

Vente de bois, concessions cimetières, loyers de chasse. Ce poste a nettement diminué par rapport à l'année dernière (-75%) car pas de vente de bois prévue et les charges des locataires qui étaient auparavant comptabilisé ici sont maintenant dans le chapitre 75.

• 73 – Impôts et taxes : 316 000€

Il s'agit pour près de 68% des impôts locaux (taxes foncières + taxes d'habitation restantes) complété par des compensations versées par la Communauté de Commune, des droits de mutation versés par le département et la taxe sur la consommation finale d'électricité versée par le syndicat Territoire d'Energie Alsace. Ce chapitre est en hausse de 0.6% par rapport à 2024.

• 74 – Dotations et participations : 107 610€

Ensemble des dotations versées essentiellement par l'Etat. En baisse constante depuis plusieurs années, ce chapitre devrait cependant rester stable sur 2025.

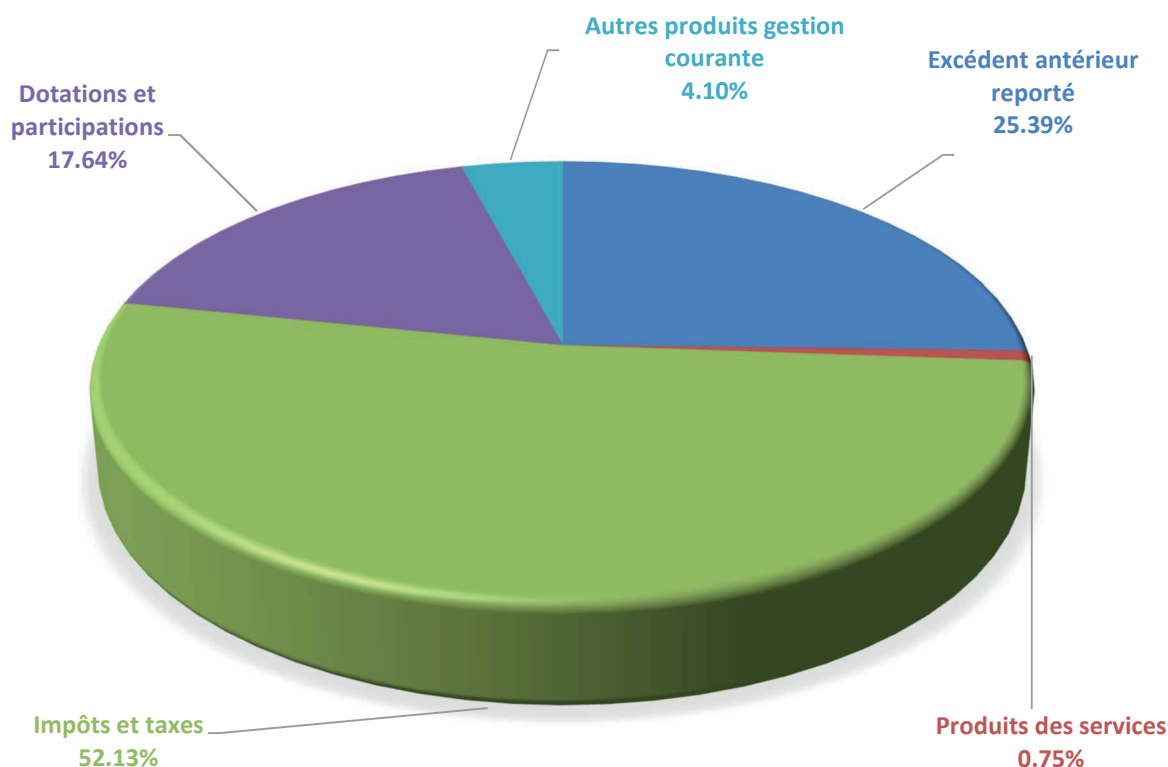
• 75 – Autres produits de gestion courante : 25 000€

Il s'agit essentiellement des loyers des locataires. Ce chapitre augmente de 32% suite à l'ajout des charges des locataires auparavant au chapitre 70.

• 002 – Report de l'excédent 2024: 154 904€

La maîtrise des dépenses sur 2024 a permis de reporter un excédent assez important.

> RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Vie Municipale

Le Budget 2025



RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Pour les chapitres de dépenses, la répartition est la suivante :

• **011 – Charges à caractère général : 168 300€**

Energies, téléphones, entretien et nettoyage, fêtes et cérémonies, fournitures et petits équipements. Grâce à une maîtrise des coûts, nous avons baissé de près de 9% ce montant 2 années de suite.

• **012 – Charges de personnel : 141 600€**

Ce montant est resté stable par rapport à 2024.

• **014 – Atténuation de produits : 34 783€**

Participation au Fond National de péréquation (Schweighouse étant considéré comme une commune plutôt riche), prévu légèrement inférieur à l'année précédente.

• **023 – Virement section investissement : 111 400€**

Montant stable par rapport à 2024.

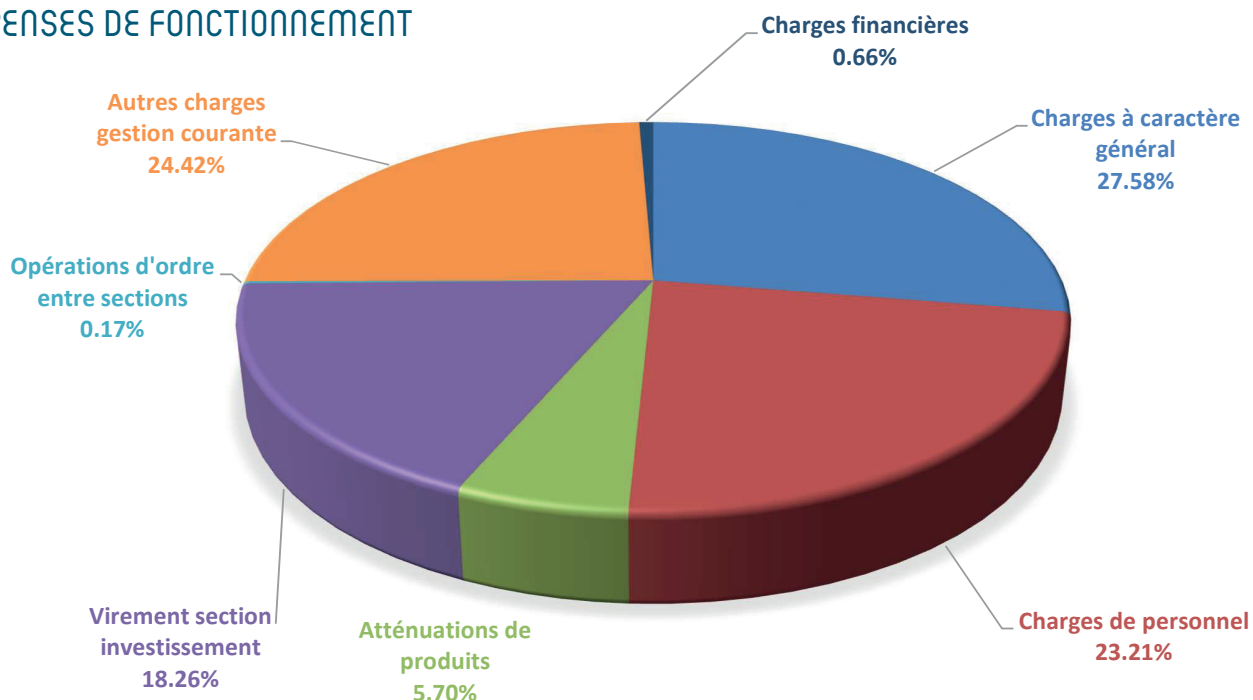
• **042 – Dotations aux provisions semi-budgétaires (amortissement) 1 067€**

• **65 – Autres charges de gestion courante : 149 014€**

Il s'agit, pour les 2/3, de la participation au Syndicat Scolaire qui a diminuée de 6%, de la contribution au service incendie, des indemnités des élus (stables), des subventions aux associations et de cotisations.

• **66 – Charges financières (intérêts des emprunts) : 4 000€**

> DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



LES INVESTISSEMENTS EN 2025

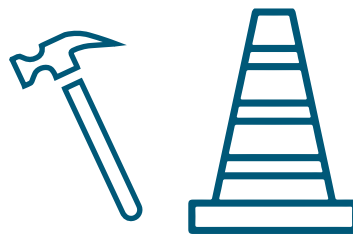
L'année 2024 s'était clôturée avec un déficit de **31 980€** en investissement.

Avec une affectation de résultat de **75 680€**, **111 400€** prévus en virement de la section de fonctionnement, **297 000€** d'emprunt, des subventions pour **695 460€**, une participation de la CCTC pouvant atteindre **111 688€**, une récupération de TVA et taxe de **5 100€** et l'opération d'ordre de **1 067€**, le budget d'investissement se monte à **1 305 393€** en 2025.

Les investissements prévus sur 2025 concernaient le démarrage de la création de la chaufferie biomasse, la création du terrain de jeu, du matériel de bureau ergonomique pour les secrétaires, la stèle des Malgré-Nous et les panneaux solaires en auto-consommation sur la mairie.

Vie Municipale

Travaux



> VOIRIE :

- **Giratoire** : Scellement des bordures autour du giratoire (en régie).



- Pose de 2 panneaux « extinction de l'éclairage public » aux entrées du village.



- Mise en place d'une stèle en l'hommage aux Malgré-Nous pour un montant de 3 264 € TTC.

> BATIMENTS ET EQUIPEMENTS COMMUNAUX :

- **Atelier communal**

Un nettoyeur haute pression a été acheté pour un montant de 1 004.99 € TTC.

Une débroussailleuse a été achetée pour un montant de 390.01 € TTC.

Création d'une plateforme de revalorisation dans la cour de l'atelier communal pour un montant de 8 965.50 € TTC.



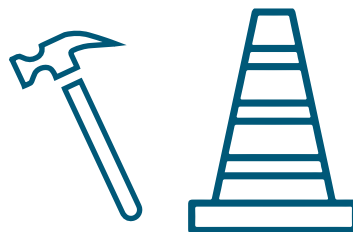
- **Mairie**

Achat et installation (en régie) de panneaux photovoltaïques pour un montant de 1 975 € TTC.



Vie Municipale

Travaux



Achat de bureaux et chaises ergonomiques pour un montant de 7 526.60 € TTC.



• Nouvelle aire de jeux

Aménagement d'une nouvelle aire de jeux pour un montant total de 48 369.03 € TTC.



• Salle des fêtes

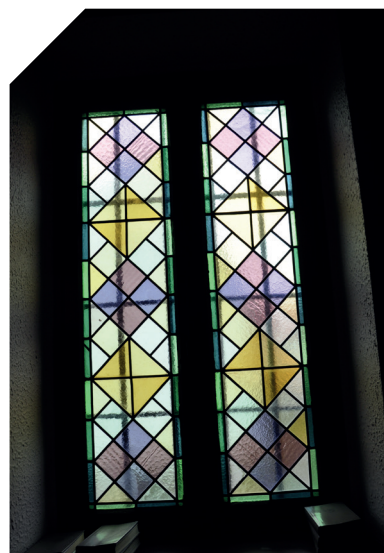
Ravalement de façades de la salle des fêtes pour un montant de 10 739.79 € TTC.



Remplacement des éclairages néons en LED pour un montant de 10 976.44 € TTC.

• Eglise

Travaux de réparation et d'étanchéité des vitraux pour un montant de 4 220.10 € TTC.



Dans le cadre du projet de chaufferie biomasse, des travaux de débroussaillage pour un montant de 2 880 € TTC ont été effectués au 5 rue de l'Église.



Vie Municipale

Les séances du Conseil Municipal



> CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2024

Rétrécissement de voirie : rue du Kahlberg

Vu la délibération du Conseil Municipal du 15 novembre 1999 fixant la largeur de la rue du Kahlberg à 8 mètres ;

Vu les plans d'alignement dressés par le géomètre ORTLIEB en date du 16 février 2000 et du 03 mai 2002 ;

Vu l'enquête publique d'alignement de la rue du Kahlberg du 24 juin au 13 juillet 2000 ;

Vu l'approbation du plan d'alignement par le Conseil Municipal en date du 25 janvier 2001 ;

Considérant que le plan d'alignement emporte automatiquement transfert de propriété au profit de la commune de la partie frappée d'alignement ;

Considérant que la largeur des autres voies communales est de 6 mètres ;

Considérant que la largeur de la rue du Kahlberg est trop importante en comparaison des autres voies ;

Considérant la possibilité de prendre un plan de rétrécissement pour effacer les effets du plan d'alignement mais que, contrairement au plan d'alignement, ce dernier n'entraîne pas automatiquement transfert de propriété ;

Considérant qu'il n'y a pas besoin d'enquête publique pour un plan de rétrécissement dès lors que celui-ci n'entraîne pas de modifications du tracé actuel de la voirie et qu'il n'y a pas lieu à déclassement du domaine public vers le domaine privé ;

Considérant qu'il y a lieu, pour régulariser définitivement les choses, de constater dans un acte notarié, qui sera publié au Livre Foncier, le transfert des propriétés des riverains vers la commune puis de la commune vers les propriétés des riverains ;

Considérant que le plan de rétrécissement et le retour des parcelles frappées d'alignement vers les propriétaires riverains doivent être validés en Conseil Municipal.

Il convient donc de réaliser un rétrécissement de voirie de la rue du Kahlberg pour régulariser la situation en faisant constater le rétablissement de la propriété aux riverains concernés.

La revente de ces parcelles aux propriétaires se fera à l'euro symbolique :

- Parcelle 818 section 38 d'une surface de 54 m² soit 0.54 ares appartenant à Mme BILLIG Raymonde (née GREDEL) ;
- Parcelle 87 section 51 d'une surface de 42 m² soit 0.42 ares appartenant à M. BITSCH José ;
- Parcelle 94 section 51 d'une surface de 43 m² soit 0.43 ares appartenant à Mmes DIETERICH Michèle et RIMELEN Marie (née DIETERICH) ;

- Parcelle 92 section 51 d'une surface de 33 m² soit 0.33 ares appartenant à Mmes PARISOT Véronique (née DIETERICH) et RIMELEN Marie (née DIETERICH) ;
- Parcelle 999 section 38 d'une surface de 37 m² soit 0.37 ares appartenant à Mme FUCHS Fabienne (née DEIBER) et M. FUCHS Christian ;
- Une partie de la parcelle 88 en section 51 d'une surface de 50 m² soit 0.50 ares appartenant à Mmes RIEHL Francine (née HIRTH) et HIRTH Marie-Paule et M. HIRTH Aimé Lucien.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'**unanimité** des membres présents et représentés, **approuve** le rétrécissement de la voirie du Kahlberg, **autorise** M. le Maire ou son représentant, de constater dans un acte notarié, le transfert des propriétés des riverains vers la commune puis de la commune vers les propriétés des riverains, **approuve** la revente des parcelles susmentionnées aux propriétaires cités ci-dessus à l'euro symbolique au profit de la Commune, **charge** la gestion de ce dossier à l'étude de Maître Théodore WALTMANN, **autorise** M. le Maire ou son représentant, à signer les différents actes notariés, **précise** que les frais de notaire sont à la charge de la Commune.

Création d'une chaufferie Biomasse

M. le Maire rappelle que la France a adopté une stratégie pour l'énergie et le climat avec l'objectif d'atteindre la neutralité carbone en 2050, conformément à l'accord de Paris et au Pacte vert pour l'Europe. En complément, elle a aussi élaboré une stratégie nationale d'adaptation au changement climatique.

Afin de répondre à cette obligation, la Commune de Schweighouse-Thann a pour projet de créer une chaufferie biomasse pour alimenter les différents bâtiments communaux.

En effet, le chauffage biomasse produit de la chaleur à partir de matière première renouvelable d'origine naturelle. Le chauffage biomasse est bénéfique car il ne fonctionne pas à partir d'énergie primaire d'origine fossile. La biomasse utilisée pour produire de la chaleur est issue de matière vivante sur terre, organique ou végétale.

M. le Maire présente l'étude de faisabilité réalisée par le Bureau d'étude West.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 1 140 000 HT (hors maître d'œuvre dont le coût sera de 12% maximum du montant HT des travaux soit 136 800 € HT).

Le Conseil, après en avoir délibéré avec **13 voix pour et 2 voix contre émet** un avis favorable à la création d'une chaufferie biomasse, **autorise** le Maire à solliciter des subventions auprès de :

- La Collectivité Européenne d'Alsace,
- La Région Grand Est,
- L'ADEME ;
- La DREAL - Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,

Vie Municipale

Les séances du Conseil Municipal



- L'Etat (la DSIL – Dotation de Soutien à l'Investissement Local, le Fond Vert, ...),
- Le Pays Thur Doller (Fond Leader, ...);
- La Communauté de Communes Thann-Cernay ;
- Territoire Energie d'Alsace (T.E.A.) ;
- Autres organismes susceptibles d'accompagner le projet.

Autorise M. le Maire à signer tout document y afférent.

La décision finale de création de la chaufferie sera prise en fonction des montants des subventions et en veillant à l'équilibre financier de la commune.

Admission en non-valeur des créances irrécouvrables

L'admission en non-valeur de certaines créances peut être décidée par le Conseil Municipal ; elle est demandée par le Trésorier lorsqu'il rapporte des éléments propres à démontrer que, malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut en obtenir le recouvrement.

En l'espèce, le Trésorier a édité un état de créances irrécouvrables, d'un montant total de **189.46 €**. S'agissant de créances irrécouvrables, il est nécessaire, conformément à l'instruction budgétaire M57, d'établir un mandat d'admission en non-valeur. Les crédits ont été prévus au budget au compte 6541.

Dès lors, le Conseil, après en avoir délibéré à l'**unanimité** des membres présents et représentés **approuve** l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables.

Subvention exceptionnelle - Association de Pêche de Schweighouse (APS)

L'Association de Pêche de Schweighouse a réalisé des bancs autour de l'étang.

M. Bernard SPITTLER, président de l'association, sollicite la Commune pour le versement d'une subvention exceptionnelle, afin de les aider à financer ces bancs.

M. le Maire propose d'accéder à cette demande et d'accorder une subvention exceptionnelle de 40 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'**unanimité** des membres présents et représentés, **approuve** le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de quarante euros (40 €) à l'APS.

Cette somme sera imputée au compte 65748.

Révision Tarifs 2025 des concessions – Cimetière Communal

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaite réviser les tarifs des concessions (simple, double et triple) et du columbarium du cimetière pour 2025.

La dernière délibération fixant les tarifs des concessions du cimetière remonte au 06 juillet 2007, soit à plus de 15 ans. Compte tenu des nouvelles réglementations environnementales et du coût croissant d'entretien des cimetières, il convient de revoir le prix des concessions.

Afin de proposer une nouvelle tarification, une étude comparative avec les communes avoisinantes a été menée, avec le calcul d'un prix moyen selon la durée de la

concession. La nouvelle tarification est basée sur celui-ci. Le Conseil, après en avoir délibéré à l'**unanimité** des membres présents et représentés **décide** de fixer comme suit le tarif des concessions dans le cimetière communal :

CONCESSIONS	15 ans	Simple (2m²)	200 €
		Double (4m²)	400 €
		Triple (6m²)	500 €
		m² supp.	100 €
	30 ans	Simple (2m²)	400 €
		Double (4m²)	800 €
		Triple (6m²)	1 000 €
		m² supp.	200 €
COLUMBARIUM	30 ans		1 000 €

Ces nouveaux tarifs entreront en vigueur à compter du 01/01/2025.

Désignation d'un estimateur de dégâts de gibier rouge

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des membres présents et représentés **approuve** la nomination de M. Christophe ROTH, demeurant 60 route de Jungholtz à Wuenheim (68500), comme estimateur de dégâts des gibiers rouges, pour le nouveau bail de chasse qui démarre le 2 février 2024 jusqu'au 1^{er} février 2033 et **autorise** M. le Maire à désigner M. Christophe ROTH, estimateur de dégâts des gibiers rouges, dans le cadre du nouveau bail de chasse qui démarre le 2 février 2024 jusqu'au 1^{er} février 2033 et à signer tout acte et tous documents afférents à la mise en œuvre de la présente décision.



Vie Municipale

Les séances du Conseil Municipal



Modification de l'état du personnel

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents et représentés, **approuve** le tableau des effectifs de la collectivité (ou de l'établissement) à compter du 01/01/2025 comme suit :

Filière	Cadres d'emplois	Cat.	Nombre d'emploi pourvu / Nombre d'emploi ouvert	Quotité (Heure)	Date délibération portant création
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Administrative	Adjoint administratif	C	1/2	35	13/12/2018 08/12/2021
Administrative	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	0/1	35	12/09/2023
Administrative	Rédacteur	B	1/1	35	01/11/2017 17/09/2024
Administrative	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	0/1	35	17/09/2024
Administrative	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	0/1	35	17/09/2024
FILIERE TECHNIQUE					
Technique	Adjoint technique	C	1/1	35	01/04/2018
Technique	Agent de maîtrise	C	0/1	35	16/07/2018

Précise que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente et **dit** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Adhésion à la Mission Mutualisée RGPD proposée conjointement par le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et celui de Meurthe-et-Moselle, et désignation d'un Délégué à la Protection des Données (DPD)

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et celui de Meurthe-et-Moselle proposent conjointement à leurs collectivités une mission mutualisée d'accompagnement dans la démarche de mise en conformité au Règlement Général de Protection des Données (RGPD) des traitements de données personnelles.

- M. le Maire propose à l'assemblée :
- d'adhérer à la mission mutualisée d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité,
- de l'autoriser à signer la convention relative à ladite mission et à prendre/signer tout document afférent à ladite mission,
- de désigner auprès de la CNIL le CDG54, personne morale, comme étant le Délégué à la protection des données (DPD) de la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés **autorise** M. le Maire à signer la convention relative à la mission d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité, **autorise** M. le Maire à prendre et à signer tout document et acte relatif à ladite mission, **autorise** M. le Maire à désigner auprès de la CNIL le CDG 54 comme étant le Délégué à la Protection des Données (DPD) personne morale de la collectivité.

Commissions Fêtes et Cérémonies : Inauguration stèle « Malgré-Nous »

Lors de la Commission Fêtes et Cérémonies du 18.11.2025, l'inauguration de la stèle en hommage aux Malgré-Nous prévue initialement le 15 décembre prochain est reportée, à l'unanimité des membres présents, au 08 mai 2025 en raison de l'attente de réponses de différents organismes sollicités

pour l'octroi de subventions nécessaires à la réalisation de cet événement ainsi qu'à l'indisponibilité des élèves de CM2 du RPI. En effet, l'objectif principal étant de favoriser la transmission de la mémoire historique liée à cette période, afin que les générations présentes et futures puissent comprendre et réfléchir sur cet héritage, leur présence est primordiale et conditionne l'obtention de la subvention de l'ONaCVG.

Le 80^{ème} anniversaire de la libération, quant à lui, est maintenu à la date prévue initialement.

> CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2025

Dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025

Selon l'article 1612-1 du CGCT, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les dépenses d'investissement du budget primitif et des décisions modificatives 2024 s'élèvent à 239 217,66 € - 47 200 € (Remboursement dette) = 192 017,66 €.

Sur la base de ce montant et conformément aux textes applicables, les dépenses d'investissement peuvent ainsi être engagées, liquidées et mandatées dans la limite d'un montant de **48 004,42 €** (192 017,66 € X 25%).

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser M. le Maire

Vie Municipale

Les séances du Conseil Municipal



à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement comme suit :

10 000€ chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » :

- Article 203 : 10 000 € (Frais d'études).

38 004.42€ chapitre 21 « Immobilisations corporelles » :

- Article 2184 : 10 000 € (mobiliers ergonomiques)

- Article 2157 : 5 000 € (Matériel et outillage technique)

- Article 2131 : 23 004.42 € (Bâtiments publics)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des membres présents et représentés **autorise** M. le Maire, à compter du 1^{er} janvier 2025 et jusqu'au vote du budget, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement comme exposé ci-dessus, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent et **dit** que ces dépenses seront inscrites au budget lors de son adoption.

Exonération en faveur des logements achevés depuis plus de dix ans au 1^{er} janvier de la première année d'exonération ayant fait l'objet de dépenses d'équipement destinées à économiser l'Energie

M. le Maire expose les dispositions de l'article 1383-0 B du code général des impôts permettant au Conseil de Schweighouse-Thann d'exonérer entre 50% et 100% de taxe foncière sur les propriétés bâties, pour une durée de trois ans, les logements achevés depuis plus de dix ans au 1^{er} janvier de la première année au titre de laquelle l'exonération est applicable qui ont fait l'objet, par le propriétaire, de dépenses de prestations de rénovation énergétique et d'équipements associés mentionnées au 3^o du I de l'article 278-0 bis A, autres que les prestations d'entretien.

Il précise que cette exonération s'applique aux logements pour lesquels le montant total des dépenses payées au cours de l'année qui précède la première année d'application de l'exonération est supérieur à 10 000 € par logement ou le montant total des dépenses payées au cours des trois années qui précèdent l'année d'application de l'exonération est supérieur à 15 000 € par logement.

Cette mesure vise à encourager la transition énergétique, un engagement pris lors de la campagne électorale.

Les motifs sous-jacents à cette proposition incluent plusieurs objectifs importants :

- **Soutien à la transition énergétique** : Face aux enjeux climatiques, il est crucial d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments. En encourageant les travaux d'amélioration énergétique, la politique vise à réduire la consommation d'énergie et à limiter les émissions de gaz à effet de serre.
- **Réalisation des promesses de campagne** : L'exonération est un moyen de tenir les engagements pris envers la population, notamment en matière de lutte contre le réchauffement climatique et d'amélioration du confort énergétique des citoyens.
- **Incitation aux travaux d'amélioration énergétique** : En offrant une exonération fiscale, l'État incite les propriétaires à investir dans des équipements permettant

de réduire la consommation d'énergie, comme l'installation de panneaux solaires, l'isolation thermique, les chaudières à haute performance, etc.

Vu les articles 1383-0 B et 278-0 bis A du code général des impôts, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **décide** d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties, pour une durée de trois ans, les logements achevés depuis plus de dix ans au 1^{er} janvier de la première année au titre de laquelle l'exonération est applicable qui ont fait l'objet de dépenses d'équipement destinées à économiser l'énergie, **fixe** le taux de l'exonération à 50 % et **charge** le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Tarif régie de recettes

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents et représentés, **décide** de maintenir et d'appliquer les tarifs ci-dessous pour l'année 2025 :

- Photocopie noir et blanc 0.15 € l'unité
- Photocopie couleur 0.20 € l'unité
- Livre sur Schweighouse-Thann 32.00 € l'unité
- Consignes gobelets réutilisables 1.00 € l'unité (non restitués ou endommagés)

Protection sociale complémentaire – Mandatement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin pour engager le dialogue social en vue de conclure un accord collectif local en matière de prévoyance

L'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique a lancé le chantier de la réforme de la protection sociale complémentaire (PSC). Cette ordonnance a introduit le caractère obligatoire de la participation des collectivités au financement des garanties de PSC, destinées à couvrir les risques d'incapacité de travail, d'invalidité, d'incapacité ou de décès, auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent à compter du 1^{er} janvier 2025.

Les conventions de participation sur le risque prévoyance doivent respecter les garanties minimales prévues par le décret n 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement.

L'accord collectif national du 11 juillet 2023, propose de revoir les minimums de garanties couvertes qui constitueront l'éventuel nouveau panier de référence et de réévaluer la participation minimum de l'employeur à hauteur de 50% au minimum de la cotisation de l'agent, dans le cas d'une souscription d'un contrat collectif à adhésion obligatoire.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin (CDG68) a mis en place, au titre du risque prévoyance, deux conventions de participation successives. La convention de participation en cours arrive à son terme le 31 décembre 2025.

Vie Municipale

Les séances du Conseil Municipal



Aussi, dans cette continuité et conformément aux dispositions de l'article L827-7 du CGFP, le CDG68 a décidé de mettre en œuvre, pour le compte des collectivités et établissements affiliés de son ressort, un marché public afin de choisir un organisme compétent au sens de l'article L827-5 du CGFP et conclure avec celui-ci, à compter du 1^{er} janvier 2026, une convention de participation portant sur la garantie prévoyance.

Le CDG68 a fait le choix d'anticiper en partie la transposition normative de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 en lançant une négociation avec des représentants des employeurs publics territoriaux et les organisations syndicales représentatives auprès des comités sociaux territoriaux de l'ensemble des collectivités et établissements affiliés du département, sur la base de sa compétence de négociation prévue par l'article L224-3 du CGFP pour les collectivités ne disposant pas d'un comité social territorial.

L'objectif de cette négociation est la conclusion d'un accord collectif local fixant les orientations du dossier de consultation des entreprises destiné à :

- répondre au plus près des besoins en couverture d'assurance des agents ;
- offrir un haut degré de protection du maintien de salaire à un coût maîtrisé ;
- assurer un pilotage du contrat collectif d'assurance dans le respect du dialogue social.

Sur la base de cet accord, le CDG68 lancera au printemps 2025 un marché public pour la conclusion d'une convention de participation pour la prévoyance.

À l'issue de cette procédure de consultation, la collectivité conservera entièrement la liberté d'adhérer ou pas à la convention de participation, en fonction des tarifs et garanties proposés. L'adhésion à un tel contrat se fera par approbation de l'assemblée délibérante et après signature d'une convention avec le CDG68.

Considérant l'intérêt de confier la procédure de marché public pour la conclusion d'un tel contrat au CDG68 afin de bénéficier notamment de l'effet de la mutualisation, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** des membres présents et représentés, **mandate** le CDG68 afin de mener pour son compte, dans le cadre d'un accord de méthode, une négociation avec des représentants des employeurs publics territoriaux et les organisations syndicales représentatives auprès des comités sociaux territoriaux des collectivités et établissements affiliés, en vue d'aboutir à la conclusion d'un accord collectif local, **s'engage à communiquer** au CDG68 les caractéristiques qualitatives et quantitatives des effectifs, nécessaires à la consultation, **prend acte** que l'application de l'accord collectif local est subordonnée à son approbation par l'autorité territoriale ou le Conseil Municipal, **prend acte** que son adhésion à cette convention de participation n'interviendra par délibération qu'à l'issue du marché public mené par le CDG68, après avoir pris connaissance des tarifs et garanties proposés, la collectivité gardant la faculté de ne pas adhérer au contrat collectif souscrit par le CDG68.

Pays Thur-Doller : outil OSE

Un rendez-vous en mairie a eu lieu le 4.12.2024 avec le Pays Thur Doller et l'association Alter Alsace pour la restitution de la synthèse de l'outil OSE. Cet outil de suivi de consommations de bâtiments publics (chauffage, électricité, eau), mis en place sur la commune cet été, permet d'analyser les consommations de plusieurs fluides en même temps (électricité, gaz, fioul, réseau de chaleur, eau, etc....) en analysant les consommations afin de détecter les dérives.

Pour tester l'outil, la commune a bénéficié d'un rendez-vous technique, pris en charge financièrement par TEA, à hauteur de 250 €. Il comprend l'installation de l'outil OSE et une visite sobriété par Alter Alsace Energies d'un bâtiment communal, permettant par la suite la réduction des consommations d'énergie et d'eau sans investissement matériel.

Pour aller plus loin, le programme complet comprend un accompagnement d'un an par les équipes d'Alter Alsace Energies. Le coût annuel, entièrement pris en charge par TEA, est de 900 € par bâtiment (y compris le coût du rendez-vous technique du 1^{er} bâtiment). La Commune engagera uniquement le bâtiment mairie-école dans ce dispositif.

Commission « Malgré-Nous ».

Mme la Conseillère Fabienne FUCHS informe que Mme Agnès BRODHAG, (membre du groupe de travail « Malgré-Nous » et enseignante à la retraite), est intervenue dans la classe de CM2 d'Aspach-le-Bas afin de leur parler de la Seconde Guerre mondiale et plus particulièrement des Malgré-nous. Le livret de témoignage des familles a également été finalisé.

Commission Travaux

Aire de jeux : Les travaux ont démarré. Un devis a été demandé à la société Agrivalor pour la fourniture de copeaux pour un montant de 5 292 € hors transport. L'installation d'un géotextile ou autre toile membrane avant mise en place des copeaux est nécessaire – **Atelier communal** : Projet de mise en place d'un mur au fond de la cour avec une dalle béton afin de réaliser une plateforme de compostage et stockage. Un devis sera demandé à la société SARL HIRTH.

Commission Transition Energétique

Rendez-vous avec M. Raphaël Klein de la société Agrivalor. M. Raphaël KLEIN informe la commission que l'ONF refuse la vente de gré à gré de bois communal pour la production de plaquettes bois. La Commune continuerait donc de vendre son bois comme actuellement et s'approvisionnerait en plaquette chez Agrivalor.

Il existe deux qualités de plaquettes :

- brute à 132 € la tonne ;
- calibrée à 156€ la tonne (élimine les gros morceaux et les fines et a un pouvoir calorifique meilleur).

Ces prix sont définis pour un an et recalculés chaque année en fonction du prix de vente du bois par l'ONF.

Vie Municipale

Les séances du Conseil Municipal



Cette solution évite la construction d'un hangar de stockage et offre l'avantage des plaquettes calibrées.

> CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2025

Création d'une chaufferie biomasse – Mise à jour de l'étude de faisabilité.

Par délibération numéro 2024.11.26/032 en date du 26 novembre 2024, le Conseil Municipal a approuvé la création d'une chaufferie biomasse et de son réseau de chaleur afin d'alimenter les différents bâtiments communaux (mairie-école – logement, presbytère – logement existant et futur, atelier communal, Dorfhisla, maisons communales – logements en location).

Une étude de faisabilité a été conduite en 2024 par le Bureau d'Etude West et concluait sur un projet techniquement et économiquement viable et approprié aux besoins de la commune et du secteur concerné. Afin de mener à bien cette opération, il convenait de réaliser une mise à jour de l'étude de faisabilité afin d'adapter le projet aux nouvelles conditions, notamment le nouvel emplacement. Cela inclut des aspects comme l'accessibilité, l'infrastructure, et d'autres éléments logistiques ou techniques qui pourraient affecter la réalisation du projet.

M. le Maire présente la mise à jour de l'étude de faisabilité réalisée par le Bureau d'Etude West.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à :

Chaufferie	Bâtiment et installation thermique		815 285.13 €
Honoraires	Maîtrise d'œuvre	11.00%	89 681.36 €
	Bureau de contrôle	1.00%	8 152.85 €
	S.P.S (coordination en matière de sécurité et de protection de la santé)	0.50%	4 076.43 €
	Repro, publication	1.00%	8 152.85 €
TOTAL HT			925 348.63 €
TVA		20.00%	185 069.72 €
TOTAL TTC			1 110 418.35 €

Le Conseil, après en avoir délibéré avec **12 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention**, **approuve** la mise à jour de l'étude de faisabilité et confirme son approbation pour la réalisation d'une chaufferie biomasse, de son réseau de chaleur associé, **autorise** M. le Maire à lancer les consultations des marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux, **autorise** M. le Maire à solliciter des subventions auprès de :

- La Collectivité Européenne d'Alsace,
- La Région Grand Est,
- L'ADEME ;
- La DREAL - Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,
- L'Etat (la DSIL – Dotation de Soutien à l'Investissement Local, le Fond Vert ...),
- Le Pays Thur Doller (Fond Leader, ...),
- La Communauté de Communes Thann-Cernay ;
- Autres organismes susceptibles d'accompagner le projet.

Autorise M. le Maire à prendre toutes les dispositions pour la mise en œuvre de ces décisions et **autorise** M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Mise en place de panneaux solaires sur la toiture de la mairie.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles relatifs aux compétences des communes en matière de gestion de l'énergie et de l'environnement ;

Vu la politique énergétique de la commune, visant à réduire son empreinte carbone et à encourager les énergies renouvelables ;

Vu la proposition de l'**ACVTD (Association pour les Centrales Villageoises Thur et Doller)**, en partenariat avec Solarcoop, de participer à la commande groupée de kits solaires ;

Considérant que la transition énergétique est une priorité pour la commune, dans un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de développement durable ;

Considérant que l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la mairie permettrait de réduire les coûts énergétiques de la commune tout en produisant une énergie propre et renouvelable ;

Considérant que le toit de la mairie est bien exposé au soleil et peut accueillir une installation photovoltaïque sans gêner l'esthétique du bâtiment ni sa fonction ;

Considérant que l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la mairie permettra de réduire la consommation d'énergie de la commune tout en contribuant à la transition énergétique ;

Considérant que le prix de quatre panneaux portrait photovoltaïques (soit deux kits) Voltec 500Wc est de 1 800 € TTC (hors frais de livraison), représentant un investissement adapté aux besoins énergétique actuels de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à **l'unanimité** des membres présents et représentés **d'approuver** l'installation de quatre panneaux portrait photovoltaïques (soit deux kits) Voltec 500Wc sur la toiture de la mairie pour un montant total de 1 800 € TTC hors frais de livraison, **d'autoriser** M. le Maire à signer les documents nécessaires pour l'acquisition et l'installation des panneaux et **dit** que les panneaux seront installés en régie.

Vie Municipale

Les séances du Conseil Municipal



Approbation du Compte Financier Unique (CFU).

Vu le code général des collectivités territoriales (article L.1612-12 du CGCT) ;

Vu l'avis de la commission des Finances ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la commune de Schweighouse-Thann ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Schweighouse-Thann ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, M. le Maire n'ayant pas pris part au vote, **approuve** le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Schweighouse-Thann et **donne** pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Affectation des résultats 2024

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, constatant que le Compte Financier Unique (CFU), fait apparaître un excédent de fonctionnement de **230 584,33 €**.

Le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité** des membres présents, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		
A Résultat de l'exercice en fonctionnement		62 001,32 €
B Résultats antérieurs reportés		168 583,01 €
C Résultat à affecter (A+B)		230 584,33 €
D Solde d'exécution d'investissement		-31 980,39 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement		-43 700,00 €
Besoin de financement F (si D+E négatif)	=D+E	-75 680,39 €
AFFECTATION = C	=G+H	230 584,33 €
G Affectation en réserves R 1068 en investissement		75 680,39 €
H Report en fonctionnement R 002		154 903,94 €

Impôts locaux : Taux 2025

Conformément aux articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts, le Conseil Municipal vote chaque année les taux relatifs à la fiscalité directe locale.

Mme l'Adjointe Marie-Paule Morin présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Mme l'Adjointe Marie-Paule Morin expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des grands impôts locaux, notamment :

- les règles fiscales prévues à l'article 1636 B sexies du code général des impôts,
- les taux appliqués l'année dernière et le produit attendu cette année.

En conséquence, M. le Maire propose de maintenir les taux pour l'année 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des membres présents **fixe** pour l'année 2025 les taux suivants :

- TH (Taxe d'Habitation) : 8,95%
- TFB (Taxe Foncière Bâtie) : 26%
- TFNB (Taxe Foncière Non Bâtie) : 50,4%

et **charge** M. le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Budget Primitif 2025

La parole est donnée à Mme l'Adjointe des Finances Marie-Paule MORIN pour la présentation du budget primitif 2025 Le Conseil Municipal, après avoir délibéré avec **12 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, adopte** le budget primitif 2025 de la commune arrêté comme suit :

Section de fonctionnement : **610 163,94 €** en équilibre des dépenses et des recettes.

Section d'investissement : **1 305 393,89 €** en équilibre des dépenses et des recettes.

Autorise M. le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.

Demande de fonds de concours : Création d'une aire de jeux

Le pacte fiscal et financier liant la Communauté de Communes et ses communes-membres prévoit une enveloppe annuelle destinée à financer des fonds de concours au bénéfice de chaque commune. Il appartient au Conseil municipal d'arrêter les opérations présentées ainsi que leur plan de financement et de solliciter de la Communauté de Communes un fonds de concours, dans la limite de 50% du montant net restant à charge.

Vie Municipale

Les séances du Conseil Municipal



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** des membres présents d'**approuver** l'opération d'investissement pour la création d'une aire de jeux et son plan de financement, se présentant comme suit :

Plan de financement prévisionnel :		
Investissement HT		
a	Coût total du projet	35 629,44 €
b	Subventions	13 539.00 €
c = a-b	RESTE A FINANCER	22 090.44 €
	Part financée par la commune	11 045.44 €
	Fonds de concours dans la limite de 50% du reste à financer	11 045.00 €

Convention Territoriale Globale entre la commune de Schweighouse-Thann et la CAF du Haut-Rhin pour la période 2025-2029

La première Convention Territoriale Globale (CTG) signée en 2021 entre la Communauté de Communes de Thann-Cernay (CCTC), la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Haut-Rhin, une partie des communes du territoire ainsi que le Syndicat Scolaire de la Petite Doller, est arrivée à son terme le 31 décembre 2024.

Il est nécessaire de renouveler cette convention pour la période 2025-2029, outil de développement et dispositif de financement, afin de poursuivre et renforcer la collaboration entre les différentes parties prenantes.

La nouvelle CTG, dite de deuxième génération, vise à répondre de manière cohérente et pertinente aux besoins des familles sur le territoire et à donner une meilleure lisibilité des actions auprès des communes, de la CAF et des différents acteurs du territoire à travers différents axes tels que la petite enfance, le soutien à la parentalité, l'enfance et la jeunesse, l'accès aux droits, le logement, et l'animation de la vie sociale.

La CTG constitue désormais le socle de toute relation contractuelle entre les CAF et les collectivités territoriales, permettant de définir des objectifs communs et d'intégrer l'engagement de la CAF pour le cofinancement éventuel des dépenses prévues par la collectivité, en matière de développement des services aux familles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés **approuve** la signature de la Convention Territoriale Globale (CTG) entre la Commune de Schweighouse-Thann, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Haut-Rhin, la Communauté de Communes de Thann-Cernay (CCTC) et l'ensemble des communes du territoire ainsi que le Syndicat Scolaire de la Petite Doller pour période 2025-2029, **autorise** M. le Maire ou son représentant à signer la nouvelle Convention Territoriale Globale (CTG) et tous les documents afférents et à signer tout avenant à la CTG nécessaire à l'ajout des « fiches communes » conclues et signées par les communes.

Protection Sociale Complémentaire – Approbation de l'accord collectif local prévoyance et participation à la procédure de marche public pour la passation d'une convention de participation prévoyance

Lors de la séance du Conseil Municipal en date du 20 janvier 2025, mandat a été donné au Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin (CDG68) afin de mener pour le compte de notre collectivité territoriale une négociation avec des représentants des employeurs publics territoriaux et les organisations syndicales représentatives auprès des comités sociaux territoriaux des collectivités et établissements affiliés, en vue d'aboutir à la conclusion d'un accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire Prévoyance.

La négociation a été menée par un comité paritaire de pilotage et de suivi composé du Président du CDG68, de représentants des employeurs publics territoriaux et de représentants des organisations syndicales représentatives des collectivités territoriales et des établissements publics ayant donné mandat au Président du CDG68, dans le cadre d'un accord de méthode signé le 12 décembre 2024.

La négociation a permis d'aboutir à un accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire Prévoyance pour les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin signé majoritairement par les membres du comité paritaire de pilotage et de suivi le 7 février 2025.

La négociation qui a permis d'aboutir à cet accord a conjugué le souci d'un dialogue social territorial efficient avec celui du respect du cadre réglementaire, ainsi que des contraintes financières qui pèsent sur le CDG68 et sur les collectivités ayant donné mandat au CDG68.

L'application de cet accord à notre collectivité territoriale est subordonnée à son approbation par le Conseil Municipal.

Sur la base de cet accord, le CDG68 lancera au printemps 2025 un marché public pour la conclusion d'une convention de participation pour la prévoyance afin de renouveler le contrat en cours qui arrive à son terme le 31 décembre 2025.

La convention de participation est passée au titre d'un contrat collectif ayant pour objet d'assurer aux adhérents le versement de prestations complémentaires aux garanties statutaires à compter du 1^{er} janvier 2026.

Le CDG68 propose aux collectivités intéressées de se joindre à cette procédure par délibération.

À l'issue de cette procédure de consultation, la collectivité territoriale conservera entièrement la liberté d'adhérer ou pas à la convention de participation, en fonction des tarifs et garanties proposés. L'adhésion à un tel contrat se fera par approbation de l'assemblée délibérante et après signature d'une convention avec le CDG68.

Considérant l'intérêt de se joindre à la procédure de marché public pour la conclusion d'un tel contrat au CDG68 afin de bénéficier notamment de l'effet de la mutualisation, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés **décide** d'approuver

Vie Municipale

Les séances du Conseil Municipal



l'accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire Prévoyance pour les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au CDG68 signé le 7 février 2025, **décide** de se joindre à la procédure de marché public pour la passation de la convention de participation risque Prévoyance proposée par le CDG68, pour la mise en place d'un contrat d'assurance collectif à adhésion facultative des employeurs, pour un effet des garanties au 1^{er} janvier 2026. Il est par ailleurs précisé qu'en cas de modification législative ou réglementaire à venir, l'assemblée donne son autorisation pour que le contrat proposé soit adapté en ce sens et **prend acte** que son adhésion à cette convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le CDG68, par une nouvelle délibération et après avis préalable du CST.

Imposition de la taxe d'habitation sur certains locaux communaux.

Le 14.03.2025, M. le Maire était en rendez-vous au centre des impôts de Thann concernant l'imposition de la taxe d'habitation sur certains locaux communaux utilisés par le Conseil de Fabrique et par l'association ABC. En effet, depuis deux ans, ces entités reçoivent une notification de taxe d'habitation à régler, ce qui semble inapproprié compte tenu de l'usage réel des lieux.

Ces locaux doivent être requalifiés sous une dénomination plus appropriée, ce qui pourrait permettre une exonération de la taxe d'habitation.

Commission Travaux

Salle des fêtes : Suite à une météo pluvieuse, le ravalement de façade a été reporté au printemps – **Aire de jeux** : Suite à une météo pluvieuse, l'installation de l'aire de jeux a été reportée – **Atelier communal** : Présentation de la mise en place d'un mur au fond de la cour avec une dalle béton afin de réaliser une plateforme de compostage et stockage. Le devis de la société SARL Hirth est validé par la commission pour un montant de 8 965.50 € TTC. Une demande de subvention sera faite auprès du SM4. – **Eglise** : Les sociétés Lieby et Hug sont sollicitées pour réaliser un devis pour la réparation des vitraux de l'église – **Outils** : – Devis pour un sécateur à batterie de 225 € – Révision de la tondeuse et sablage du carter par M. le Conseiller Patrick WEISS – Demande de devis à la société Distel pour l'acquisition d'une échelle sécurisée.

Communes amies

M. le Maire informe que l'association de jumelage d'Hirschberg viendra visiter Schweighouse le vendredi 11 juillet 2025. Le groupe sera composé de 35 personnes. A cette occasion, une « Rose de l'Amitié » avec une pancarte de l'association sera offerte par Hirschberg.

> CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2025

Décision modificative n°1 : Budget Primitif 2025

Mme Marie-Paule MORIN, Adjointe au Maire, informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder à une décision modificative budgétaire afin d'assurer l'équilibre des chapitres d'ordre comptables, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Elle précise que cette modification n'entraîne ni dépense nouvelle, ni augmentation de l'enveloppe budgétaire globale, mais vise uniquement à ajuster des écritures comptables internes nécessaires à la bonne tenue du budget.

Il est proposé d'effectuer les modifications suivantes :

DESIGNATION	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
DF 681 : Dot. Amortis. et Provis.. charges de fonction.	1066.50 €	
DF 042 : Opération ordre transfert entre section		1066.50 €

Ainsi, la somme initialement inscrite au chapitre 68 en dépenses de fonctionnement est réaffectée au chapitre 042, permettant ainsi d'équilibrer l'opération comptable entre sections.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve** la décision modificative N°1 proposée du budget principal de la commune de l'exercice 2025.

Rétrocession partielle au profit de la Collectivité dans le cadre de la création de la chaufferie Biomasse

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L. 324-1 et suivants et R. 324-1 et suivants du Code de l'urbanisme relatifs aux établissements publics fonciers locaux,

Vu les statuts de l'Etablissement Public Foncier d'Alsace (EPF d'Alsace) en date du 15 janvier 2025,

Vu le règlement intérieur de l'EPF d'Alsace en date du 11 décembre 2024, portant notamment sur les modalités de portage foncier, les modalités financières, et les modalités de rachat du bien à l'issue du portage,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17 septembre 2024, portant acceptation des modalités d'intervention et de portage de l'Etablissement Public Foncier d'Alsace (EPF d'Alsace) pour l'acquisition d'un bien immobilier situé à Schweighouse-Thann (68520), 5 rue de l'église, figurant au cadastre :

Section	N°	Lieudit - Adresse	Nature	Zonage	Surface		
					ha	a	ca
2	144	5 rue de l'église	Maison et verger	UA	00	18	87
Superficie totale					18,87 ares		

Vie Municipale

Les séances du Conseil Municipal



Vu la convention pour portage foncier signée le 14 novembre 2024 entre la Commune et l'EPF d'Alsace, pour une durée de 10 ans, fixant les modalités d'intervention, de portage et de restitution du bien ;

Vu l'acte d'acquisition par l'EPF d'Alsace, suivant acte reçu le 7 mars 2025 par Maître Rémy PEIFFER notaire à THANN (68800) ;

Vu le nouvel arpentage à la suite de la division de la parcelle section 2 numéro 144 en 2 parcelles distinctes, avec la nouvelle parcelle ci-dessous qui fera l'objet de cette acquisition et figurant maintenant au cadastre :

Section	N°	Lieudit - Adresse	Nature	Zonage	Surface		
					ha	a	ca
2	300/144	Village	Verger	UA		8	45
Superficie totale					8,45 ares		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'**unanimité** des membres présents et représentés **décide** de procéder à l'acquisition de la parcelle cadastrée section 2 numéro 300/144 d'une superficie de 8a 4ca, moyennant le prix symbolique de un euro (1€ symbolique) en vue de la réalisation d'une chaufferie biomasse, **s'engage** à rembourser les frais de gestion et à régler les frais de portage de l'EPF d'Alsace et **s'engage** à porter les crédits nécessaires au budget communal.

Demande de fonds de concours : Mise en place d'une stèle en hommage aux Malgré-Nous

Le pacte fiscal et financier liant la Communauté de Communes et ses communes-membres prévoit une enveloppe annuelle destinée à financer des fonds de concours au bénéfice de chaque commune. Il appartient au Conseil municipal d'arrêter les opérations présentées ainsi que leur plan de financement et de solliciter de la Communauté de Communes un fonds de concours, dans la limite de 50% du montant net restant à charge.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**unanimité** des membres présents et représentés **d'approuver** l'opération d'investissement pour la mise en place d'une stèle en hommage aux Malgré-nous et son plan de financement, se présentant comme suit :

Plan de financement prévisionnel :		
Investissement HT		
a	Coût total du projet	2 720.00 €
b	Subventions	1 430.00 €
c = a-b	RESTE A FINANCER	1 290.00 €
	Part financée par la commune	645.00 €
	Fonds de concours dans la limite de 50% du reste à financer	645.00 €

Demande de fonds de concours : Création d'un livret en hommage aux Malgré-nous

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**unanimité** des membres présents et représentés **d'approuver** l'opération de fonctionnement pour la création

d'un livret de témoignage en hommage aux Malgré-nous et son plan de financement, se présentant comme suit :

Plan de financement prévisionnel :		
Fonctionnement TTC		
a	Coût total du projet	3 181.63 €
b	Subventions	1 599.00 €
c = a-b	RESTE A FINANCER	1 582.63 €
	Part financée par la commune	1 056.63 €
	Fonds de concours dans la limite de 50% du reste à financer	526.00 €

Demande de fonds de concours : Achat de copeaux de bois pour la création d'une aire de jeux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés **d'approuver** l'opération d'investissement pour l'achat de copeaux de bois pour la création d'une aire de jeux et son plan de financement, se présentant comme suit :

Plan de financement prévisionnel :		
Investissement HT		
a	Coût total du projet	7 005.51 €
b	Subventions	0.00 €
c = a-b	RESTE A FINANCER	7 005.51 €
	Part financée par la commune	3 503.51 €
	Fonds de concours dans la limite de 50% du reste à financer	3 502.00 €

Demande de fonds de concours : Ravalement de façades de la Salle des Fêtes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés **d'approuver** l'opération de fonctionnement pour le ravalement de façades de la salle des fêtes et son plan de financement, se présentant comme suit :

Plan de financement prévisionnel :		
Compte 615221 HT		
a	Coût total du projet	8 278.08 €
b	Subventions	0.00 €
c = a-b	RESTE A FINANCER	8 278.08 €
	Part financée par la commune	4 139.08 €
	Fonds de concours dans la limite de 50% du reste à financer	4 139.00 €

Demande de fonds de concours : Création d'une plateforme de valorisation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés **d'approuver** l'opération d'investissement pour la création d'une plateforme de valorisation et son plan de financement, se présentant comme suit :

Vie Municipale

Les séances du Conseil Municipal



Plan de financement prévisionnel :

Investissement HT

a	Coût total du projet	7 471.25 €
b	Subventions	1 500.00 €
c = a-b	RESTE A FINANCER	5 971.25 €
	Part financée par la commune	2 986.25 €
	Fonds de concours dans la limite de 50% du reste à financer	2 985.00 €

Demande de fonds de concours : Acquisition d'un nettoyeur haute pression

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés **d'approuver** l'opération d'investissement pour l'acquisition d'un nettoyeur haute pression et son plan de financement, se présentant comme suit :

Plan de financement prévisionnel :

Investissement HT

a	Coût total du projet	837.49 €
b	Subventions	0 €
c = a-b	RESTE A FINANCER	837.49 €
	Part financée par la commune	419.49 €
	Fonds de concours dans la limite de 50% du reste à financer	418.00 €

Action Sociale - Aide alimentaire d'urgence

Mme l'Adjointe Laurence WEISS informe le Conseil Municipal qu'une famille en difficulté a sollicité la mairie pour une demande d'aide alimentaire d'urgence.

Elle propose que la Commune lui vienne en aide par le biais de quatre bons d'achat d'un montant total de 400,00 €.

Le Conseil Municipal, décide après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des membres présents de lui allouer le montant de 400,00€ inscrits au budget 2025 au chapitre 65 sous l'article 65138 « Autres secours » de la section de fonctionnement.

Une aide sociale a été mise en place.

Composition du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Thann-Cernay pour le prochain renouvellement des conseils municipaux de mars 2026 – Accord local

En vue du prochain renouvellement général des conseils municipaux en mars 2026, il est nécessaire de définir à nouveau la représentativité des communes membres au Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Thann-Cernay (CCTC).

Par délibérations successives du 25 mai 2013 (Fusion des 2 communautés de communes), du 06 février 2016 (Fusion des communes Aspach-le-Haut et Michelbach) et du 11 mai 2019 (mandat 2020/2026), un accord local sur le nombre et la répartition des sièges de conseiller communautaire au sein de la Communauté de Communes de Thann Cernay a été validé à la majorité qualifiée des 17 puis 16 communes membres.

Malgré une baisse de la population de 240 habitants (population officielle 2022) et une stabilisation des règles en la matière, l'accord local peut être maintenu à 47 sièges pour le prochain mandat (2026 – 2032).

Il doit cependant faire l'objet d'une nouvelle approbation des 16 communes membres à la majorité qualifiée (2/3 des conseils municipaux représentant 50 % de la population ou l'inverse) au plus tard le 31 août 2025.

A défaut d'accord ou d'approbation dans les délais, le préfet constatera l'absence d'accord et fixera par arrêté le nombre et la répartition des sièges selon la règle de droit commun (34 sièges répartis à la proportionnelle à la plus forte moyenne auxquels s'ajoutent 4 sièges de droit soit 38 sièges).

Considérant la proposition d'accord local adressée à notre commune par courrier du Président de la CCTC en date du 08 avril 2025, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité des membres présents et représentés, approuve** l'accord local fixant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la Communauté de Communes de Thann-Cernay pour le prochain renouvellement des conseils municipaux comme suit :

Communes	Nombre de sièges
Aspach-le-Bas	2
Aspach-Michelbach	2
Bitschwiller-lès-Thann	2
Bourbach-le-Bas	1
Bourbach-le-Haut	1
Cernay	14
Leimbach	1
Rammersmatt	1
Roderen	1
Schweighouse-Thann	1
Steinbach	2
Thann	9
Uffholtz	2
Vieux-Thann	4
Wattwiller	2
Willer-sur-Thur	2
Total	47

Réunion publique d'information sur le frelon à pattes jaunes

Le 1^{er} avril 2025, une réunion publique d'information sur le frelon à pattes jaunes a eu lieu, en partenariat avec la commune d'Aspach-le-Bas. Cette rencontre avait pour objectif d'informer la population sur la prolifération du frelon à pattes jaunes ainsi que sur les risques qu'il représente pour l'environnement, la biodiversité et la sécurité. À l'issue de cette réunion, la commune a décidé d'acquérir 15 pièges sélectifs à frelons à pattes jaunes. M. Hubert MOURROT est le référent « frelon à pattes jaunes » pour la commune.

Vie Municipale

Les séances du Conseil Municipal



Devoir de mémoire

Le 4 avril 2025 a eu lieu le baptême du nouveau drapeau de l'UNC d'Aspach-le-Bas et de Schweighouse en présence des deux nouvelles marraines du drapeau : Mmes Laurence WEISS et Francine GROSS.

Le 8 mai 2025 a eu lieu l'inauguration de la stèle en hommage aux Malgré-Nous.

M. le Maire Bruno LEHMANN remercie l'ensemble des personnes ayant contribué à la réalisation de ce projet et particulièrement la commission dédiée à l'organisation de cet événement.

Le Conseil Municipal se réjouit de la présence d'un public nombreux et intergénérationnel mais regrette l'absence des élèves de CM du RPI, qui avaient pu bénéficier d'une intervention en classe de la commission.

Commission Communale Consultative de la Chasse « 4C »

Sauvegarde des faons pendant la fauche : Une opération de détection préalable est effectuée à l'aide de drones en collaboration avec le GIC et les agriculteurs.

Bilan de la saison de chasse : Plan de chasse respecté : 40 sangliers et 20 chevreuils. Peu de petit gibier (météo défavorable). Forte hausse de la population de sangliers, difficile à maîtriser.

Dégâts gibier et nuisibles : **Sangliers** : Dégâts agricoles en hausse à Schweighouse (plus de 10 000 €) – **Corvidés (corbeaux)** : En forte augmentation, dégâts importants sur les cultures. Plus de 500 prélevés lors d'opérations GIC – **Blaireaux** : Difficiles à réguler, causent des dégradations. – **Cigognes** : Devenues sédentaires, elles sont utiles mais peuvent appauvrir les sols.

Commission Travaux

Eglise : Présentation du devis de la société Jaegy pour la réparation des vitraux de l'église (réparation vitraux cassés : 2 016 € TTC et travaux étanchéité 2 100 € TTC).

Atelier communal : – Demande de devis à la société Emeraude pour l'acquisition d'un nettoyeur haute pression.

Commission Transition Energétique

Le 28.04.2025, ouverture des plis relatifs au marché de maîtrise d'œuvre pour la création de la chaufferie biomasse.

Parmi les trois candidatures reçues, c'est l'entreprise BET WEST qui a été retenue.

Le 15.05.2025, rencontre avec l'entreprise DGBS, basée à Reiningue et spécialisée dans la production de plaquettes de bois destinées à l'alimentation de la future chaufferie biomasse.

Cette rencontre avait pour principal objectif d'évaluer les capacités de l'entreprise à répondre aux besoins de la future chaudière. Elle a également permis d'évoquer le cahier des charges relatif aux plaquettes, d'échanger sur les délais de commande et de livraison, ainsi que sur les aspects tarifaires.

> CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AOÛT 2025

Décision de virements de crédits n°1

Vu le Code Général des Collectivités et notamment son article L.5217-10-6 ;

Vu la délibération D-20220428-019 du Conseil Municipal en date du 28 avril 2022 portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2023, portant sur la fongibilité des crédits et autorisant le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) ;

Vu la délibération D-20250318-010 du Conseil Municipal en date du 18 mars 2025 approuvant le budget primitif 2025 ;

Considérant qu'il y a lieu d'effectuer des virements de crédit afin de permettre le règlement des factures de 2025 ;
Il a été **décidé** de procéder aux virements de crédits suivants en section d'investissement :

DESIGNATION	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 203 : Frais études, recherches, développ.		80 000.00 €
TOTAL D 20 : IMMO. INCORP.		80 000.00 €
D 231 : Immobilisation corpo. en cours	80 000.00 €	
TOTAL D 23 : IMMO. en cours	80 000.00 €	

Conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT, il est rendu compte de ces virements de crédits au Conseil Municipal. La présente décision a été transmise à M. le Sous-Préfet au titre du contrôle de légalité.

Construction d'une chaufferie biomasse : Validation de l'Avant-Projet Définitif (APD) et approbation de l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre

M. le Maire présente au Conseil municipal l'Avant-Projet Définitif (APD) établi dans le cadre du projet de réalisation d'une chaufferie biomasse pour les bâtiments communaux.

Il rappelle qu'un marché de maîtrise d'œuvre a été conclu avec le Bureau d'Etudes Thermiques WEST sur la base d'un montant prévisionnel initial de travaux de 925 500 € HT, avec un taux de rémunération de 10,40 %, soit une rémunération initiale de 96 252 € HT.

Vie Municipale

Les séances du Conseil Municipal



Suite à l'actualisation du projet dans le cadre de l'APD, les deux principaux postes de travaux suivants sont désormais prévu :

Nature des travaux	Montant HT	Taux	Rémunération HT
Chaufferie biomasse	975 377,54 €	10,40%	101 439,26 €
Auvent + cour d'école	110 053,29 €	8,00%	8 804,26 €
Total	1 085 430,83 €	—	110 243,52 €

Considérant que le montant prévisionnel initial des travaux s'élevait à 925 500 € HT, avec un taux de rémunération du maître d'œuvre fixé à 10,40 %, soit une rémunération initiale de 96 252 € HT ;

Considérant que le maître d'œuvre a présenté une nouvelle estimation des travaux incluant un poste supplémentaire relatif à l'aménagement de l'auvent et de la cour de l'école, portant le montant total à 1 085 430,83 € HT ;

Considérant que la rémunération recalculée du maître d'œuvre, tenant compte du taux spécifique de 8 % applicable aux travaux de l'auvent et de la cour d'école, s'élève à 110 243,52 € HT, soit une augmentation de 14,54 % par rapport à la rémunération initiale ;

Évolution de la rémunération du maître d'œuvre :

- Rémunération initiale : 96 252 € HT
- Nouvelle rémunération : 110 243,52 € HT
- Augmentation : 13 991,52 € HT
- Taux d'augmentation : 14,54 %

Considérant que conformément au Code de la commande publique, toute modification du montant des travaux et de la rémunération du maître d'œuvre nécessite la signature d'un avenant au marché initial ;

Considérant que par délibération en date du 04 juillet 2020, le Conseil Municipal a délégué à M. le Maire le pouvoir de signer les avenants aux marchés publics dans la limite de 5 % d'augmentation du montant initial ;

Après en avoir délibéré avec **13 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention**, le Conseil Municipal **approuve** l'Avant-Projet Définitif (APD) présenté par le maître d'œuvre, **approuve** l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre conclu avec BET WEST, portant la rémunération globale à 110 243,52 € HT, soit une augmentation de 14,54 % par rapport au montant initial et **autorise** M. le Maire ou l'un de ses adjoints à signer l'avenant n°1 et à effectuer toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

Les demandes de subventions sont en cours, les réponses seront échelonnées et le financement global en tient compte.

Soutien financier à l'hommage rendu au Père Joseph Goepfert

Vu la demande de M. SCHULTZ, membre de l'Équipe d'Animation Pastorale (EAP) et organisateur de l'évènement d'hommage au Père Joseph GOEPFERT,

en poste dans la communauté de paroisses « Autour du Pont d'Aspach » depuis 2011-2012, qui quittera prochainement ses fonctions,

Considérant qu'un hommage lui sera rendu lors d'une Messe d'action de Grâce célébrée le dimanche 7 septembre 2025 à 15h, en l'église St Boniface de Burnhaupt-le-Haut, suivie d'un verre de l'amitié,

Considérant le rôle important joué par le Père GOEPFERT au sein de la communauté locale et sa contribution à la vie paroissiale et sociale,

Considérant la volonté de la commune de soutenir cet événement en témoignage de reconnaissance,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** des membres présents et représentés **approuve** la participation financière de la commune à l'événement organisé en l'honneur du Père Joseph GOEPFERT, **décide** d'allouer une subvention exceptionnelle de **100 €** et **autorise** M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Acceptation de don - Association de Gestion de la Salle des Fêtes

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'association de Gestion de la Salle des Fêtes (AGS) souhaite faire un don non affecté à la commune d'un montant de 9 150 €.

Avant le vote, Mmes Claudia ROELLINGER, présidente de l'AGS, et Fabienne FUCHS, vice-présidente, quittent la salle conformément aux dispositions de l'article L.2131-11 du Code général des collectivités territoriales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **avec 13 voix pour, accepte** le don non affecté de 9 150 € proposé par l'AGS, **informe** que ce don sera encaissé à l'article 756 - Libéralités reçues et **autorise** M. le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tout document relatif à ce dossier et à effectuer les démarches nécessaires à l'encaissement du don.

Demande de fonds de concours : Acquisition d'un kit de panneaux photovoltaïques

Le pacte fiscal et financier liant la Communauté de Communes et ses communes-membres prévoit une enveloppe annuelle destinée à financer des fonds de concours au bénéfice de chaque commune. Il appartient au Conseil municipal d'arrêter les opérations présentées ainsi que leur plan de financement et de solliciter de la Communauté de Communes un fonds de concours, dans la limite de 50 % du montant net restant à charge. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** des membres présents d'**approuver** l'opération d'investissement pour l'acquisition d'un kit de quatre panneaux photovoltaïques et son plan de financement, se présentant comme suit :

Vie Municipale

Les séances du Conseil Municipal



Plan de financement prévisionnel : Investissement HT		
a	Coût total du projet	1 645.83 €
b	Subventions	0 €
c = a-b	RESTE A FINANCER	1 645.83 €
	Part financée par la commune	823.83 €
	Fonds de concours dans la limite de 50% du reste à financer	822.00 €

Demande de fonds de concours : Acquisition de vases pour le columbarium

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** des membres présents d'**approuver** l'opération d'investissement de huit vases pour le columbarium et son plan de financement, se présentant comme suit :

Plan de financement prévisionnel : Investissement HT		
a	Coût total du projet	666.67 €
b	Subventions	0 €
c = a-b	RESTE A FINANCER	666.67 €
	Part financée par la commune	333.67 €
	Fonds de concours dans la limite de 50% du reste à financer	333.00 €

Demande de fonds de concours : Réfection des vitraux de l'église

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** des membres présents d'**approuver** l'opération d'investissement pour la réfection de la toiture de l'école maternelle et son plan de financement, se présentant comme suit :

Plan de financement prévisionnel : Investissement HT		
a	Coût total du projet	3 434.60 €
b	Subventions	0.00 €
c = a-b	RESTE A FINANCER	3 434.60 €
	Part financée par la commune	1 717.60 €
	Fonds de concours dans la limite de 50% du reste à financer	1 717.00 €

Demande de fonds de concours : Acquisition d'une débroussailleuse

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** des membres présents d'**approuver** l'opération d'investissement pour l'acquisition d'une débroussailleuse et son plan de financement, se présentant comme suit :

Plan de financement prévisionnel : Investissement HT		
a	Coût total du projet	325.01 €
b	Subventions	0 €
c = a-b	RESTE A FINANCER	325.01 €
	Part financée par la commune	163.01 €
	Fonds de concours dans la limite de 50% du reste à financer	162.00 €

Conseil d'école du RPI de « la Petite Doller »

Le 24 juin 2025 a eu lieu le conseil d'école du RPI. Il compte 303 élèves (dont 75 à Schweighouse), répartis entre 203 élémentaires et 100 maternelles. A Schweighouse, Mme LEY a pris sa retraite et a été remplacée par Mme KULHANECK.

Communes amies

Le vendredi 11 juillet 2025 a eu lieu la visite de l'association de jumelage d'Hirschberg à Schweighouse. A cette occasion, une « Rose de l'Amitié » a été offerte par la délégation allemande et plantée sur la place d'Hirschberg.

Piste cyclable

Le 25 juillet 2025 a eu lieu une réunion d'échanges en mairie concernant le projet de liaison cyclable entre Schweighouse-Thann et Aspach-le-Bas par Mme Julie ARNOLD (chargée de missions Environnement et Mobilité à la CCTC). Ce projet a fait l'objet d'une analyse par le cabinet BEREST.

Commission Travaux

Salle des fêtes : Début des travaux de ravalement de façade en mai – **Atelier communal** : Une fuite d'huile hydraulique du tracteur a été constatée – **Ecole maternelle** :
– Présentation du devis des établissements WEHR pour la mise en place de volets d'un montant de 5 021.48€ TTC.
– Présentation du devis WEHR pour le remplacement des blocs fenêtres de la salle de classe d'un montant de 7 742,32 € TTC. La commission donne un avis favorable à la réalisation de ces travaux de remplacement.



Vie Municipale 2025 à Schweighouse

JANUIER

Début d'année festive à la salle des fêtes avec les retrouvailles des aînés autour d'un bon repas.



Vœux du Maire.



MARS



Les Schweighousiens ont bravé le froid pour nettoyer le ban communal.



Visite de l'archevêque.

AURIL



Baptême du drapeau de l'UNC.

MAI

Journée citoyenne : De nombreux chantiers ont abouti grâce à l'énergie des bénévoles du village qui se sont retrouvés ensuite autour d'un barbecue à l'étang.



Inauguration de la stèle des Malgré Nous.



JUIN

Inauguration de l'aire de jeux.



Vie Municipale 2025 à Schweighouse

JUILLET

Hirschberg à SCHWEIGHOUSE.



Barbecue tricolore à l'étang.



Passage du jury des maisons fleuries.



SEPTEMBRE

Messe de départ du curé Joseph Goeppfert et messe d'accueil de l'Abbé Frédéric Martin.



OCTOBRE



Remise des prix des maisons fleuries.

NOUVEMBRE



Cérémonie du 11 novembre à Schweighouse.

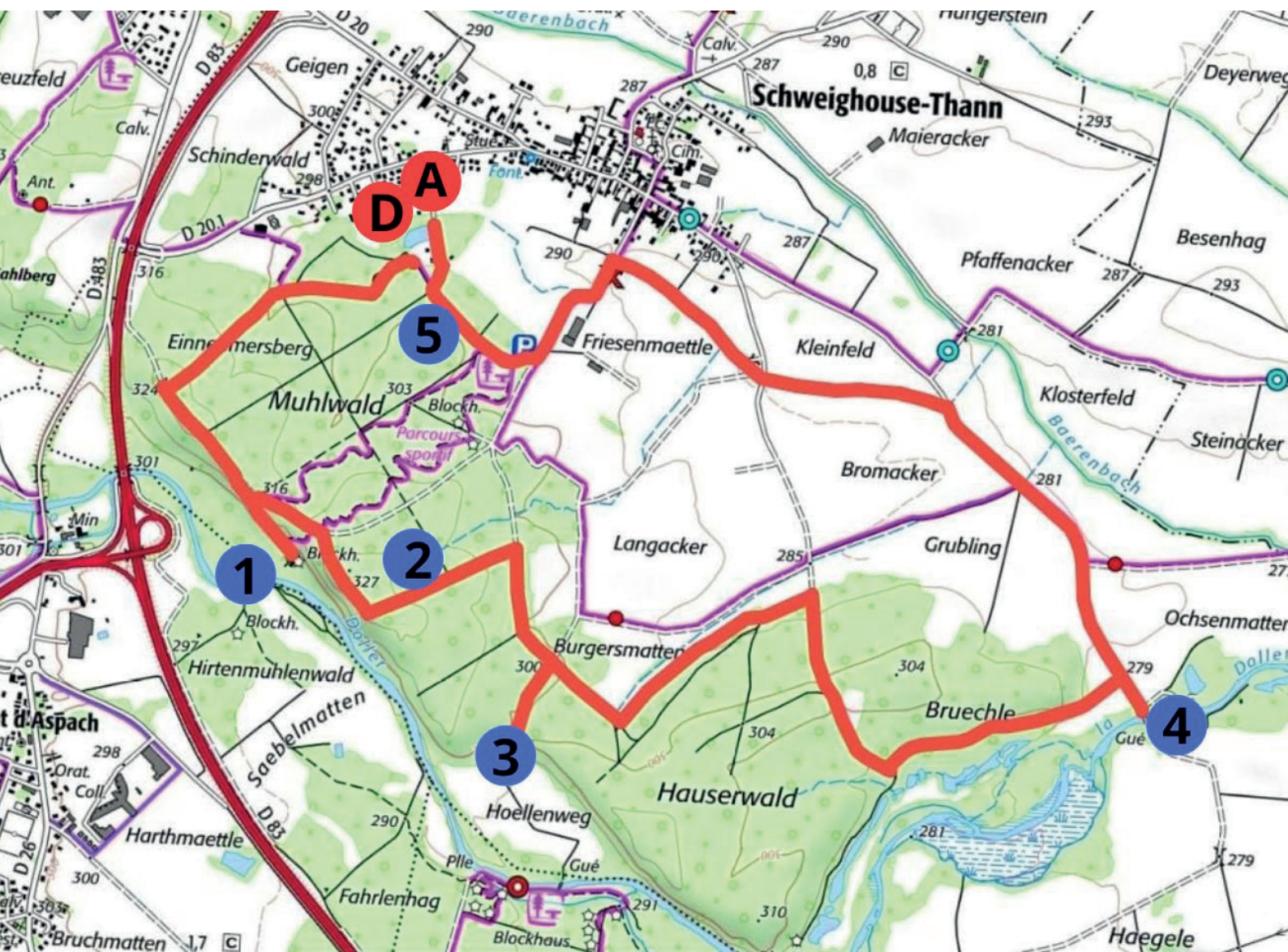
DÉCEMBRE

Venue du Saint Nicolas.



Les jeunes de 6 à 14 ans ont été invités à une sortie au parc de Wessering. Les plus jeunes ont reçu un livre.

Les lieux insolites de Schweighouse-Thann



Zoom sur...

Les lieux insolites de Schweighouse-Thann



D A L'ÉTANG DE PÊCHE

Géré par l'APS depuis sa réalisation en 1994.



1 LE VIEUX MOULIN (ALTE MÜHLE)

Situé sur un chenal de dérivation de la Doller. Il fonctionnait grâce à une roue à aubes, les paysans de Schweighouse y amenaient le blé et autres céréales. Détruit en 1914-18 et abandonné, on peut encore aujourd'hui y voir un pan de mur debout et l'axe de la roue.



2 BUNKER, datant de la guerre 1914-1918. Un abri pour officiers, décoré d'une étonnante frise lombarde.



3 HOELLENWEG

Le lieu-dit Hoellenweg signifie dans la toponymie alsacienne : en dialecte, Hölle signifie « enfer » ou « ravin profond », et weg veut dire « chemin ». Les noms des lieux-dits servaient à identifier des passages dangereux. Ce nom désigne probablement un ancien chemin escarpé.



4 PASSAGE À GUÉ

Avant l'existence du passage à gué, la Doller pouvait être traversée à cet endroit sur le pont dit du Haegele. Pont qui a été fragilisé par la crue centennale de février 1990 puis démoli à la faveur du passage à gué actuel. Les piles du pont sont toujours visibles sur les deux berges, juste en aval du passage.



5 LE GRAND CHÊNE

Chêne Sessile remarquable âgé d'environ 300 ans.

Il est impressionnant par sa taille de presque 40m de haut et plus de 5m de circonférence.



La parole à...

ABC - l'Association des Bouilleurs de Cru

> QUOI DE NEUF CHEZ LES BOUILLEURS EN 2025

Tous les villageois ont la possibilité de faire leur propre jus de pommes, notre association met le matériel nécessaire à disposition, broyeur, pressoir, cuve de pasteurisation, brûleur à gaz et Bag in Box de 5 litres pour le conditionnement, le tout pour un tarif dérisoire par rapport aux centrales à jus de pommes spécialisées.



Première réunion de l'année

Lors de notre première réunion de l'année, les bouilleurs ont tiré leur roi.

AG 2025

Assemblée générale février 2025.



Portes ouvertes - Repas à emporter le 29 juin

Lors des portes ouvertes vous avez pu découvrir le verger, les alambics ainsi que le matériel pour la fabrication du jus de pommes.

Nous avons mis en place une buvette, il était possible de prendre un petit apéro entre amis.

Merci pour votre soutien.

C'est une première au sein des Bouilleurs d'adopter la formule du repas à emporter.

Nous vous avons proposé du jambon cuit dans du foin accompagné d'un gratin dauphinois et en dessert un éclair.

Nous avons reçu beaucoup de retours positifs preuve que vous étiez satisfaits de cette prestation, et nous nous en réjouissons.



Broyeur de pommes

L'ABC a fait l'acquisition d'un nouveau broyeur de pommes.



La parole à...

ABC - l'Association des Bouilleurs de Cru

Transmettre nos savoirs aux écoles

Au verger école



Steinbach



Nous sommes toujours fiers de montrer aux plus jeunes le procédé de la fabrication du jus de pommes.

Cette année nous avons fait une démonstration de jus de pommes aux élèves de l'école Schweighouse, ainsi qu'une démonstration aux écoliers de Steinbach.

Bravo !

Récolte du 13 septembre



Comme tous les ans, un moment bien sympathique : la cueillette des pommes.

Cette année, certains enfants étaient plus chanceux que d'autres avec leur pommier très chargé. Nous les avons incités à partager leur récolte avec les copains.

Repas du comité le 28 septembre



Cette année encore, les Bouilleurs se sont retrouvés pour leur sortie annuelle. Après une belle randonnée, le groupe a rejoint la ferme du Lochberg, où tous ont pu profiter d'un excellent repas marcaire dans une ambiance conviviale.

Ce fut une belle journée !

La parole à...

ABC - l'Association des Bouilleurs de Cru

Marché de Schweighouse le 3 octobre



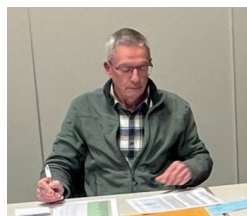
Malgré un temps automnal, ce fut un bon moment d'échange et de partage avec les personnes présentes sur le marché. Notre démonstration de fabrication du jus de pommes, le broyage, le pressage, et la dégustation de notre nectar ont été très appréciés.

Arrachage et distribution des pommiers du 8 novembre



Malgré le froid hivernal, les enfants du CM2 sont venus récupérer les pommiers.

Décès de notre Trésorier le 13 novembre 2025 à l'âge de 65 ans



C'est avec une immense tristesse que nous avons appris le départ d'Eloi, notre Trésorier, mais surtout notre ami.

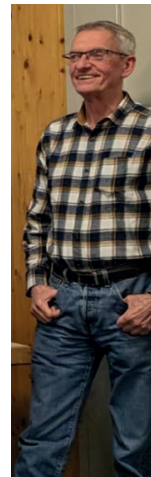
Derrière les chiffres et les réunions, il y avait un homme profondément

humain, toujours prêt à rendre service, à écouter, à calmer les inquiétudes et à apporter un mot gentil quand il le fallait.

Il savait faire les choses avec sérieux, mais aussi avec une simplicité et une bonne humeur qui rendaient chaque moment plus léger. Son sourire, sa disponibilité et son engagement sans faille nous manqueront plus que nous ne saurons le dire.

Merci, Eloi, pour tout ce que tu as donné, pour tout ce que tu as été.

Tu resteras pour toujours dans nos pensées et dans nos cœurs.



La plantation du 22 novembre

A la Sainte-Catherine tout arbre prend racine.



Nouvelle plantation sous une matinée froide pour les 8 élèves du CP.

On totalise 190 pommiers offerts par la commune depuis 2004.

Après l'effort, le réconfort, petit goûter pour ces jeunes arboriculteurs.

Les Bouilleurs de Cru vous souhaitent à chacun une excellente année 2026. Puisse-t-elle être riche en rencontres, en convivialité et en récoltes généreuses ! Nous sommes fiers de perpétuer cette tradition qui fait partie de l'âme de notre village, et nous vous remercions de votre soutien fidèle. Bonne et heureuse année !

La parole à...

AGS - Association de Gestion de la Salle des fêtes

> RÉTROSPECTIVE 2025

Une Année Rythmée par la Fête et la Convivialité !

L'année 2025 a été marquée par une série d'événements mémorables, orchestrés avec passion par notre équipe !

De la féerie hivernale aux douces soirées d'été, chaque manifestation a été une occasion de se retrouver, de partager de bons moments.

Voici un aperçu des temps forts qui ont ponctué ces douze derniers mois, parmi lesquels plusieurs nouveautés :

Janvier : La Magie du Sapin Show

L'année a démarré avec le **Sapin Show**. Grâce à la participation active de toute l'équipe de bénévoles, l'événement a été une réussite, offrant une soirée de divertissement et de rires avec du Vin chaud et Jus de pommes chaud offerts par l'AGS.



Nous avons également profité de l'occasion pour vous proposer des **lasagnes à emporter**.

Mars : Journée de travail

Un grand Merci à tous les bénévoles.



Juin : Fête de la Musique, nouvelle formule avec Rock N'Flams



Comme chaque année, nous avons vibré au rythme de la Fête de la Musique ! Mais cette fois avec :

Une Scène Ouverte : L'événement a mis en lumière des talents locaux et a offert un répertoire musical varié : **Maeva Marty**, les **Youg briks**, **Back&Off** et **Helium** et la **Clique des sapeurs-pompiers de Schweighouse**.



Ambiance Festive : Une piste de danse, où la bonne humeur et l'énergie des artistes ont été contagieuses jusqu'au bout de la nuit.



La parole à...

AGS - Association de Gestion de la Salle des fêtes

Juin : La Buvette du Marché de Terroir

Pour soutenir l'animation du marché, l'AGS a tenu la buvette et proposé des tartes flambées.



Novembre : Le froid n'arrête pas la Fête

Marché de Noël dans la salle des fêtes : Nos stands ont proposé des produits locaux, du vin chaud réconfortant et des gourmandises. Et pour les plus petits nous avons eu le privilège d'avoir la visite du Saint Nicolas.

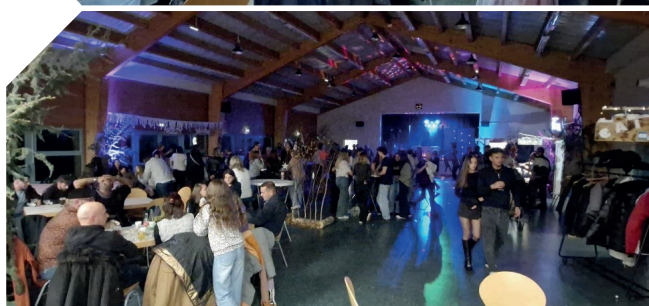


La Soirée Après-Ski



Pour réchauffer les cœurs au début de l'hiver, notre 1^{ère} soirée **Après-Ski** a été un franc succès !

Ambiance Montagne : Décoration thématique, musique entraînante et mets traditionnels de montagne ont créé une atmosphère festive et décontractée. Même par temps froid, l'envie de faire la fête est bien là !



Un Grand Merci à Tous ! Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine.



 Rejoignez-nous maintenant !

La parole à...

L'Association du marché



> Les marchés de nos terroirs ont encore réuni un large public en 2025 et permis à chacun de partager des moments conviviaux.

Toujours avec beaucoup d'entrain et de dynamisme, les membres de l'association du Marché de nos Terroirs ont préparé et organisé ces manifestations en vous proposant des concerts, ateliers et animations gratuites créant une ambiance chaleureuse et festive. Ces marchés sont de véritables lieux d'échanges et de partages.

Un grand merci à tous les producteurs, exposants, artisans, associations ainsi qu'à toutes celles et ceux qui ont contribué à la réussite de cette belle édition et faire de ces marchés un moment chaleureux et fédérateur.



Animation sur la conduite et l'entretien des arbres fruitiers avec les arboriculteurs de Cernay

Beaucoup d'enfants à l'atelier de bricolage de Pâques



Le groupe SYMBIOZ entre douceur, émotion et rythme entraînant



Exposition et conseils sur l'élevage de lapins avec Charles KOEGELE



Le troc aux plantes a attiré de nombreux jardiniers venus également profiter des conseils des Eco-jardiniers



La parole à...

L'Association du marché

Marché
de nos
Terroirs



Musique irlandaise avec Les Chum's



Sophie et Serge



Initiation gratuite au tour du potier avec M. KLEIN



Beaucoup de monde au mois de juillet pour les Fleischnackas de veau et le concert des Melody Boy's

Partage de jonglage avec Pyrocircus



La parole à...

L'Association du marché

Marché
de nos
Terroirs



Informations sur
le frelon asiatique



Une fois encore, le repas Cochon de lait farci avec
l'énergie positive des Barboozes a rassemblé un
large public et remporté un franc succès pour une
soirée très festive et chaleureuse



Les Barboozes ont
mis l'ambiance !

Démonstration de vannerie avec la
corporation des vanniers de l'Ecomusée



La parole à...

L'Association du marché

Marché
de nos
Terroirs



Ateliers de cuisine gratuits avec le traiteur C'Passiflora. Au menu : L'ail des ours et la cuisine anti gaspi

Les conseils d'Eric CHARTON sur les plantes utiles au jardin et la lactofermentation



Fabrication d'un cadre photo avec Charles KOEGELÉ



Le groupe «Un peu à l'Ouest»



La parole à...

L'Association du marché



De la créativité avec les jeux en bois !



Fabrication de jus de pommes par l'ABC



> Nous avons besoin de vous

Mais pour pouvoir continuer à organiser ce marché en 2026 et garantir sa pérennité, il nous faut renforcer notre équipe de bénévoles. Nous recherchons des volontaires motivés et disponibles les jours de marchés.

Vous pourrez notamment apporter votre aide sur nos différents stands de vente, d'animations, de buvette et restauration ou venir nous donner un coup de main pour la mise en place et le rangement.

N'hésitez donc pas à nous rejoindre et ainsi contribuer à faire de nos marchés un moment encore plus convivial et enrichissant !

Si vous êtes intéressés ou si vous souhaitez obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à contacter Josiane DEIBER au 06 88 54 17 24.

Particuliers ou associations, si vous souhaitez proposer une animation, un atelier ou simplement tenir un stand sur un de nos marchés, nous serons ravis de vous accueillir.

La parole à...

L'A.S. Schweighouse



> L'ASS - Association Sportive de Schweighouse-Thann, est constituée, depuis 2014, d'une section organisant des randonnées pour ses membres.

Pour la petite histoire, cette activité avait pris le relais de l'activité « football vétéran » qui, elle, avait débutée en 2001.

L'année 2025, dans la continuité des années précédentes, a été jalonnée de magnifiques randonnées dans les Vosges, mais pas uniquement. En effet, la Forêt Noire et le Jura Suisse ont également vu passer une bande de Schweighousiens plein d'entrain et curieux de découvrir de nouveaux parcours et de nouveaux paysages. Nos randonnées, sur la journée ou la demi-journée, font en fonction de la saison et de la météo, entre 8 et 16km avec un dénivelé dépassant rarement les 800m.

Cette année, l'ASS a également tenu une buvette lors du marché du Terroir du mois du mai et organisé, avec l'association de pêche, la traditionnelle vente de carpes frites du mois d'octobre.

Nous en profitons pour remercier nos amis pêcheurs pour l'entente cordiale qui règne depuis de nombreuses années lors de cet événement, aussi bien dans son organisation que lors de son déroulement.

Un grand merci également aux nombreux amateurs de carpes-frites qui nous font confiance et qui, par leurs commandes, font en sorte que cette vente perdure d'année en année.

Nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous le 11 octobre 2026 pour la prochaine vente de carpes-frites.

Ci-après, un petit retour en arrière sur les activités de notre association durant cette année :

26 janvier : Randonnée au départ de Thann, vue Zuber, Col du Hundsruck, Plan Diebold



2 mars : Randonnée autour du barrage de Kruth, cascade du Bockloch et château du Schlossberg.



2 avril : Assemblée Générale ordinaire.

27 avril : Randonnée en Allemagne au départ de Badenweiler et montée vers le Blauen.



La parole à...

L'A.S. Schweighouse

02 mai : Buvette au marché du terroir ... et prolongement de la soirée !



18 mai : Départ du lac de Lispach à La Bresse, direction le Grouvelin.



12 juillet : Marche de nuit autour du Grand-Ballon et repas en ferme auberge, au départ du Firstacker.



7 septembre : Dans le Jura Suisse (et Alsacien) avec une randonnée au départ de Wolschwiller.



12 octobre : Vente de carpes frites.



19 octobre : Dans le vignoble au départ de Guebreschwihr.



30 novembre : Autour de Guebwiller avec visite du marché de Noël.

L'ASS vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année !
Et si en 2026 vous souhaitez venir randonner avec nous,
vous pouvez vous adresser à
Jean-Louis NACHBAUR au 07 82 11 63 06.

La parole à...

L'Association Pêche de Schweighouse



> 2025, année des grosses performances chez nos pêcheurs. La preuve :

Le monstre du Schweighouse Ness existe ! Nous avons notre Nessie !



Il fait quand même 1,75m, notre monstre à nous !

Petite précision, le monstre, c'est celui sans casquette.

Et c'est sans parler des autres records qui tombaient tous les jours, cet été. Sandres d'1,5kg, carpes de 19.25kgs, puis de 23kgs, silures de plus en plus gros, jusqu'au couronnement, notre Nessie local.

Autre record : celui de la plus jeune recrue.

Elle observe bien tous les gestes des pros. Nul doute que dès qu'elle marchera, elle sera une pêcheuse émérite !



Alors papa, ça mord ?

Tout comme nos petits stagiaires du mois de juillet, venus passer une semaine à l'étang avec nos papys, qui adorent initier les pitchounets à leur sport favori. Même si ça les fatigue un peu, les papys...



Hé oui, la pêche c'est épuisant...



La parole à...

L'Association Pêche de Schweighouse



Nous pêchons les poissons, et nous savons aussi les faire cuire.

En particulier pour les traditionnelles carpes et truites du vendredi Saint, et lors de l'opération carpes frites en octobre en collaboration avec les Marcheurs.

Un beau succès, et le tout dans la bonne humeur, en coulisses dans la cuisine, et dehors devant les friteuses.



Vous vous rappelez de feu l'essoreuse de l'an dernier ? Elle a été remplacée. Mais maintenant il faut deux hommes vigoureux pour essorer la salade !



Tout au long de l'année, nous nous sommes bien occupés de celui dont nous sommes fiers, notre Schweighouse Ness.

Bichonné, chouchouté, tondu, débroussaillé, etc. Nos bénévoles ont beaucoup oeuvré, ont parfois eu chaud, ou froid, (mais pas faim ou soif, ils sont trop prévoyants pour ça !) et ont toujours travaillé avec enthousiasme et bonne humeur. Pour un beau résultat.

En plus des indispensables travaux d'entretien du site et du chalet, nous avons refait les marches d'accès à l'étang depuis le chemin, qui étaient vraiment très dégradées. Cela devenait urgent !

La parole à...

L'Association Pêche de Schweighouse



En collaboration avec la mairie, nous avons aussi installé une table et ses bancs de pique-nique en bordure de terrain. Les promeneurs peuvent ainsi faire une pause casse-croûte en observant les cabrioles des poissons dans l'étang. Et peut-être même apercevoir le reste de la famille de Schweighouse Nessie !



Notre étang et notre rivière, la Doller, ont inspiré promeneurs, pêcheurs, créatrices et photographes.

Qui nous ont confié leurs œuvres.



Colette Coultant



M. Gissinger



M. Gissinger



Et pour finir, n'oublions pas notre mascotte Pepita, qui teste le confort du matériel.

Merci à vous toutes et tous, jeunes et moins jeunes, qui avez participé à la vie de notre association en 2025. Retrouvons-nous nombreux en 2026 !

Très bonne année 2025 à toutes et tous !

AGENDA 2026

- 1^{er} mars : Assemblée Générale.
- 29 mars : Matinée de pêche.
Ouverture étang 30 mars.
- 3 avril vendredi saint : Vente de carpes frites et truites portions à emporter.
- 6 au 10 juillet et 20 au 24 juillet : Animations été.
- 19 juillet : Journée familiale à l'étang.
- 11 octobre : Vente de Carpes frites.

CONTACT

Mail : peche.schweighousethann@gmail.com

Tél. : Bernard SPITTLER - 06 42 90 52 84

La parole à...

Conseil de Fabrique

> Notre paroisse accueille son nouveau curé et se prépare à une année jubilaire



Notre paroisse est heureuse d'accueillir son nouveau curé, l'abbé Frédéric MARTIN. Originaire du Sundgau, il a exercé sa mission sacerdotale à Seppois-le-Bas, puis à Surbourg dans le Bas-Rhin, où il a accompagné la vie des communautés qui lui étaient confiées. Depuis le 14 septembre dernier, il a rejoint notre communauté de paroisses et a déjà commencé à découvrir les nombreuses réalités et dynamiques qui animent notre vie locale.

L'arrivée de l'abbé MARTIN coïncide avec une période particulièrement importante pour notre paroisse : l'année

2026, qui verra le centenaire de la reconstruction de notre église. Cet anniversaire sera marqué par de belles réjouissances communautaires. Parmi les événements forts, un pèlerinage à Saint-Nicolas-de-Port, en Lorraine, sera organisé durant l'automne prochain afin de confier notre paroisse, nos familles et nos projets à l'intercession du saint protecteur.

Nous nous réjouissons de vivre ensemble cette nouvelle étape, placée sous le signe de la gratitude, de la foi et de la fraternité. Puisse cette année anniversaire être pour chacun une occasion de renouvellement intérieur et de croissance spirituelle, guidés par la présence de notre nouveau curé et l'inspiration de l'Esprit Saint.

La parole à...

L'Amicale des Joyeux Retraités

> L'année 2025 s'est déroulée en toute sérénité.

L'équipe a accueilli deux nouveaux adhérents.

Vous pouvez venir nous rejoindre pour jouer au tarot ou à la belote tous les jeudis à 14 h à la salle des fêtes du village.

Trois sorties au restaurant ont enchanté les membres :

- Sortie au Glockabrunna en juin
- Sortie à la Fourmi en septembre
- Sortie à la Couronne en décembre

Une pensée à tous qui nous ont quittés.



BONNE ANNEE à tous de la part de
l'Amicale des JOYEUX RETRAITES

NOS COORDONNÉES :

Xavier : 06 28 41 64 21
Françoise : 06 82 49 27 94
Marie-Christine : 06 75 55 90 25
Nicole : 06 31 12 35 26



La parole aux...

Décofolies

Et nous revoilà en 2025

toujours prêts à faire rêver et sourire petits et grands !
Mais pas d'idées folles sans bénévoles !
Merci pour votre disponibilité et votre motivation.



Réflexion, tri, rangement, rénovation et création durant la saison hivernale !
Les ours profitent encore de la dernière séance de gym pour s'étirer avant une longue hibernation dans la cave.



Le printemps annonce la renaissance de la nature !
Les papillons dansent autour des premières fleurs qui illuminent les pelouses.



Au loin, un lapin pointe ses oreilles et annonce les fêtes de Pâques.

Devant l'école, Monsieur et Madame Lapinou amusent les enfants et les adultes avec des séances de photo.



En été, c'est le bonheur !
Des tapis de fleurs multicolores accueillent les passants et les automobilistes.

Septembre arrive, il est temps de préparer le sac d'école.

Quelques dernières révisions sont encore nécessaires avant d'entamer une nouvelle année scolaire.

La parole aux...

Décofolies



L'automne s'installe, la nature perd sa verdure et se recouvre doucement d'un grand manteau de couleur orangée.

Dans la nuit, des personnages étranges rôdent autour de l'école, tandis que des corbeaux guettent les dernières miettes des goûters des écoliers.



La fin d'année approche...

Nos amis les Casse-noisettes surveillent avec attention l'entrée du village et contrôlent les incivilités !



Il est temps d'installer les décorations pour annoncer la magie de Noël...

Oui, mais pas de décors sans locaux !

Merci à la Commune pour la mise à disposition d'un local dans la cave et d'une partie du plancher dans la grange pour stocker le matériel.

Blanche, Martine, Nicole, Christiane, Françoise, Maryse, Régine et Marc vous souhaitent une BONNE ANNEE 2026 !



La parole à...

L'Union Schweighousienne Culture et Sport

> Notre paroisse accueille son nouveau curé et se prépare à une année jubilaire

Bouger, faire une activité physique, se faire plaisir, voici les éléments essentiels à une bonne santé physique et morale !

La gym d'entretien, la gym rythmique, le renforcement musculaire et le Pilates sont autant d'activités proposées par l'USCS dans lesquelles les 135 participants ont trouvé leur bonheur.

Les professeur(e)s, Aline, Corine, Alexis et Romain mettent en œuvre toutes leurs compétences pour offrir des cours de qualité dans la joie et la bonne humeur propices aux efforts !

En dehors des activités sportives et contrairement à l'année précédente, l'USCS n'a pas organisé de course nature.

A ce propos, il est à noter que Michel RIMELEN, principal organisateur de cet événement et président de l'association, a quitté ses fonctions de président. Il est remplacé pour cette nouvelle saison par Josée WUNENBURGER.

Autre départ significatif, celui de Françoise SOMMA, instigatrice de l'USCS, qui s'est investie, entre autre, dans son rôle de trésorière pendant des années. Elle a été remplacée pour une saison par Cynthia SCHEUBEL et pour la saison 2025-2026 c'est Laurence WEISS qui assurera la fonction de trésorière.

Malgré les démissions de Françoise et de Michel dont l'investissement et les qualités humaines ont marqué l'USCS, les membres du nouveau comité ont pour objectif de faire perdurer l'association et toute personne désirant la rejoindre sera la bienvenue !

Merci à tous ceux qui font vivre l'USCS, participants aux activités et membres du comité et à tous, meilleurs vœux de paix, de santé et de bonheur.

J.W.



Renforcement musculaire lundi



Gym



Pilates mercredi



Pilates mardi



Renforcement musculaire mercredi

La parole à...

L'École Maternelle



> Les enfants de l'école maternelle au verger des écoles

Cette année, les enfants des deux classes de l'école maternelle, se rendront au verger pour découvrir, observer, connaître les pommiers. Accueillis par Michel RIMELEN, ils visiteront le verger quatre fois, à chaque saison de l'année. En automne, ils y ont été le lundi 15 septembre. Michel, Bernard et Nicolas avaient préparé tout le matériel pour faire du jus de pommes. Les enfants ont cherché une pomme. Ils ont remarqué que certaines étaient par terre d'autres accrochées aux arbres. Chaque enfant a jeté sa pomme dans le broyeur. Ils ont vu le jus de pommes couler du pressoir. Ils ont bu leur jus de pommes et se sont régalés.

On a vu des pommes, des arbres, des branches, des pommiers. On a cherché des pommes pour faire du jus de pomme. On a mis les pommes dans une machine avec des couteaux qui fait du bruit. Les pommes sortent en petits morceaux. Dans une autre machine, le jus sort par les petits trous. (texte dicté par les enfants).

Les enfants visiteront le verger en hiver en janvier, au printemps en mars et en été en juin.



La parole à...

Communauté de Communes Thann-Cernay



> La Maison Médicale du Thanner : un projet au service du territoire

Porté par la Communauté de Communes Thann-Cernay, le projet de la Maison Médicale du Thanner est né à l'initiative du docteur STOCKEL, installé sur le territoire. Dès 2022, il a su convaincre le président François HORNY de l'intérêt de créer un lieu de travail partagé pour faciliter l'installation de nouveaux médecins.

Adopté à l'unanimité par le Conseil communautaire le 19 novembre 2022, le projet a été finalisé en 2023 avec les médecins, la maîtrise d'œuvre Canopée et la CCTC. Plus qu'un simple aménagement, cette réalisation incarne une véritable ambition territoriale : offrir des conditions d'accueil optimales, renforcer la coordination entre professionnels et garantir une offre de soins de proximité durable.

Située au premier étage du Pôle Santé, dans le Parc d'activités de Thann-Cernay à Aspach-Michelbach, la Maison Médicale du Thanner regroupe neuf professionnels de santé, dont six primo-arrivants, sur une surface de 400 m².



D'un montant total de 1 352 600 € HT, l'opération a bénéficié du soutien financier de la Région Grand Est (150 000 €) et de la Collectivité européenne d'Alsace (120 000 €). Par cette réalisation, la Communauté de Communes réaffirme son engagement en faveur d'une santé de proximité, accessible et durable au service des habitants du territoire.



La parole à...

Communauté de Communes Thann-Cernay



> Covoiturage du quotidien : la Communauté de Communes Thann-Cernay soutient vos trajets

Depuis le 1^{er} septembre 2025, la Communauté de Communes Thann-Cernay (CCTC) a mis en place un dispositif de soutien au covoiturage de courte distance, en partenariat avec l'application BlaBlaCar Daily. Cette initiative vise à encourager les habitants à partager leurs trajets du quotidien, tout en agissant concrètement pour la qualité de l'air et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Grâce à ce dispositif, les conducteurs perçoivent entre 2 et 3 € par trajet et par passager, tandis que les passagers bénéficient de 20 trajets gratuits, puis d'un tarif unique de 0,50 € par trajet. La CCTC ambitionne d'atteindre 5 000 trajets par an, favorisant ainsi la découverte et l'adoption durable du covoiturage comme mode de déplacement économique et écologique.

Simple et accessible, le service repose sur l'application BlaBlaCar Daily : les utilisateurs y saisissent leurs trajets domicile-travail et bénéficient automatiquement de la contribution financière, sans formalités supplémentaires. Une Garantie Retour, assurée par la MAIF, garantit par ailleurs un retour à domicile en cas d'annulation imprévue.

Soutenu par l'État dans le cadre du Fonds Vert, ce programme s'inscrit pleinement dans la politique de mobilité durable portée par la Communauté de Communes Thann-Cernay, au service d'un territoire plus responsable et solidaire.



> Ouverture de la voie verte entre Aspach-Michelbach et Vieux-Thann

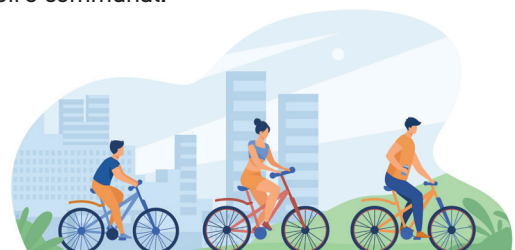
La Communauté de Communes Thann-Cernay a officiellement ouvert, le 5 novembre 2025, la nouvelle voie verte reliant Aspach Michelbach à Vieux Thann, en présence de François HORNY, son président, du vice-président Bruno LEHMANN et des représentants de l'association CADres.

Long de 1,9 km, cet aménagement cyclable sécurisé, réalisé en site propre le long de la D103 et du parc d'activités de Thann-Cernay, constitue une avancée majeure pour la mobilité douce du territoire. Il permet désormais de relier en toute sécurité les deux communes, tout en desservant le Pôle Santé et la zone d'activités.

« Ce projet traduit notre engagement concret en faveur d'une mobilité durable et sécurisée », a souligné Bruno LEHMANN lors de l'inauguration.

Lancés après trois années d'études, les travaux ont été menés d'août à novembre 2025. L'investissement s'élève à 856 141 €, financé grâce au fonds national « Mobilités actives » et au Plan Vélo de la Région Grand Est, les communes assurant les raccordements à leurs réseaux cyclables locaux.

Respectueuse de l'environnement, la voie verte combine un enrobé drainant favorisant l'infiltration des eaux pluviales et une réutilisation maximale des matériaux existants. Elle s'inscrit pleinement dans la stratégie de la CCTC de développement des déplacements actifs sur l'ensemble du territoire communal.



THANN CERNAY
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**La Communauté de Communes
de Thann-Cernay finance
vos covoits' quotidiens**

Télécharger l'app

BlaBlaCar
Daily

disponible sur Google Play et l'App Store

FRANCE
NATION
VERTE
Agir - Mobiliser - Accélérer

La parole à...

L'Association des Arboriculteurs de Cernay & Environs



> NOS OBJECTIFS

- Promouvoir l'arboriculture familiale
- Sensibiliser à la biodiversité et aux pratiques respectueuses de l'environnement
- Transmettre la richesse du savoir alsacien en arboriculture

> NOS ACTIVITES

Tous les ans, nous organisons plusieurs cours pratiques, gratuits et ouverts à tous, dans les vergers-école communaux et chez nos membres :

- choix des arbres fruitiers
- plantation et environnement du verger
- taille et greffage
- entretien, suivi et fertilisation
- lutte raisonnée contre parasites et maladies, auxiliaires

Le programme de ces Cours d'Arboriculture est accessible sur notre site internet et sur le calendrier des événements de la mairie.

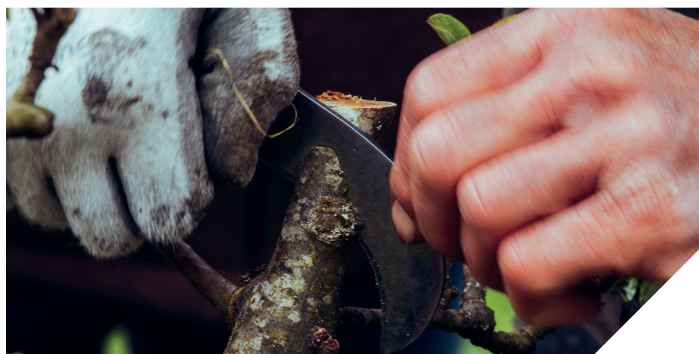
Vous avez des arbres fruitiers, envisagez d'en planter, souhaitez des conseils ou désirez rejoindre notre association ?

PLUS D'INFORMATIONS :

03 89 75 45 21 • arboriculteurs.cernay@gmail.com

ou consultez notre site :

<https://arbocernayetenvirons.jimdo.com/>



La parole au...

Syndicat Mixte de Thann-Cernay



> Accès à mon compte usager

Vous avez dorénavant la possibilité de créer votre compte usager Ecocito. Ce compte vous permet de visualiser vos dernières factures de redevance des Ordures Ménagères, de consulter le nombre de vos passages à la déchèterie ou encore de signaler un déménagement ou demander un changement de bac.

Pour créer votre compte, il est nécessaire de vous munir de votre dernière facture.

Saisir dans votre navigateur l'adresse suivante :
<https://smtc68.ecocito.com>

← Vous arrivez sur la page ci-contre.

Cliquer sur « Créer un compte » en bas de la page puis sur « J'ai une clé d'activation ».

Votre clé d'activation se trouve sur votre facture → dans le bloc REFERENCES

> Problèmes concernant les sacs biodéchets

Un certain nombre d'utilisateurs nous a rapporté des problèmes concernant les sacs biodéchets qui ne tiennent pas et se déchirent en petits morceaux.

Les sacs biodéchets sont fabriqués de manière à se dégrader au bout de deux ans dans des conditions normales de stockage et plus rapidement dans un compost.

Chaque sac a un numéro de lot permettant de savoir de quand il date. S'il a plus de 2 ans, il a malheureusement été stocké un peu trop longtemps et nous vous invitons à venir changer votre rouleau en mairie.

S'il a moins de 2 ans, envoyez un message à contact@smtc68.com en précisant le no de lot afin que nous

puissions faire une réclamation fournisseur. Car dans ce cas, ce n'est effectivement pas normal que votre sac tombe en poussière.

Vous pouvez trouver le no de lot dans le pli du sac. Par exemple dans la photo ci-dessous, le sac est daté du **22/07/2024**. Son utilisation est donc garantie jusqu'en juillet 2026.



> Campagnes de réduction des déchets SM4

Le SM4 fait régulièrement passer des messages de réduction des déchets, notamment au travers de ses campagnes « Un trésor dans ... ». Ces messages donnent une série de recommandations pour éviter de générer des déchets. Vous pouvez trouver plus d'informations et de conseils sur le site www.sm4.fr dans l'onglet « Réduction des déchets ».

> Un trésor dans votre assiette :

Le bon geste n° 1 : Comprendre les dates de péremption

Avant de jeter : Observez, sentez, goûtez !

Faites la différence entre DLC (Date Limite de Consommation) et DDM (Date de Durabilité Minimale).



La parole au...

Syndicat Mixte de Thann-Cernay



Le bon geste n° 2 : Apporter son contenant

Pour réduire les emballages : Anticipez, économisez, réutilisez !

Sac à pain en tissu, boîte en verre, bocaux ou sachets réutilisables, filet à légumes...

Le bon geste n° 3 : Cuisinez maison

Du bon sens dans l'assiette : Cuisinez, transformez, savourez !

Pour gagner du temps, prévoyez vos menus à l'avance et utilisez des recettes anti-gaspi pour accommoder les restes.



Le bon geste n° 4 : Demander un Gourmet bag

Au restaurant : Osez, rapportez, dégustez !

Depuis 2021, la loi AGECE oblige les restaurateurs avec un service à table à fournir à leurs clients un contenant pour remporter leurs restes de repas.

> Un trésor dans votre placard :

Le bon geste n° 1 : La réparation



Réparer soi-même ou participer à un Repair Café : vous pouvez trouver sur internet de nombreux tutoriels et des sites de vente de pièces détachées. Sinon, au Repair Café, des réparateurs bénévoles vous apprennent à réparer votre objet. Il y a un Repair Café proche de chez vous tous les mois (calendrier disponible sur <https://www.sm4.fr/les-repair-cafe.htm>) !

Faire appel à un professionnel : retrouver la liste des réparateurs sur le site du sm4 :

www.sm4.fr/reduction-dechets/annuaire-du-reemploi.htm

Le bon geste n° 2 : La rénovation et le surcyclage

Un meuble un peu défraîchi relooké, une déco 100% récup', un vieux T-shirt retailé... : je transforme les objets à ma disposition selon mes besoins et mes envies. Et pour plus de matériaux de réemploi, je pense à passer à la Bricothèque ! Pour rappel, la Bricothèque se situe à la déchèterie d'Aspach-Michelbach, elle est accessible avec votre carte de déchèterie mais le passage n'est pas décompté.

Le bon geste n° 3 : Les espaces de gratuité et de troc



Je donne une seconde vie aux objets qui dorment dans mes placards et je fais des économies en récupérant des objets en bon état. A Schweighouse, l'association du Marché de nos terroirs a régulièrement un stand espace de gratuité.

Le bon geste n° 4 : Les achats de seconde main

Pour des achats plus responsables, je privilégie les appareils reconditionnés et les produits de seconde main : vêtements et accessoires de mode, mobilier, matériel de sport et loisirs...

> Un trésor dans votre jardin :

Au printemps, l'herbe pousse vite, les tondeuses sortent de leur hibernation, les tas d'herbe s'accumulent et les allers-retours en déchèteries ne s'arrêtent plus.

La parole au...

Syndicat Mixte de Thann-Cernay



En automne, les plantes se préparent pour l'hibernation, les arbres se parent de leurs plus belles couleurs et les feuilles s'en détachent progressivement pour recouvrir le sol. Eparpillées un peu partout ou en amas sur votre bout de pelouse, ces feuilles sont ramassées et emmenées en déchèterie, pour le plus grand malheur de votre sol et de vos plantes.

Et pourtant, ces résidus nous sont tellement bénéfiques !

Printemps/été - le bon geste n° 1 : Je tonds plus régulièrement mais mieux

Tondre haut (60 à 80 mm) limite la pousse des graminées et diminue la présence de plantes à rosettes (pissenlits, plantains). Autre avantage : cela retient la rosée et protège le sol de la sécheresse.

Printemps/été - le bon geste n° 2 : J'utilise les tontes pour pailler mon jardin

Le paillis de tonte convient à tous les espaces du jardin. En tonte fraîche, 1 à 2 cm sur le potager et jusqu'à 5 cm au pied des haies, vergers et petits fruits. En tonte séchée, jusqu'à 10 cm.



Printemps/été - le bon geste n° 3 : Je fais pousser une prairie

Gardez une zone non tondue au pied de vos arbres et arbustes ou dans un coin de votre terrain, la biodiversité

y trouvera un petit coin de paradis, coccinelles, abeilles, papillons seront vos hôtes.

Automne - le bon geste n° 1 : Je broie et je paille

Broyer pour valoriser vos branchages et réduire le volume de vos feuilles, pailler pour que vos plantes passent un hiver bien au chaud et que les organismes de votre sol soient protégés et nourris.



Automne - le bon geste n° 2 : Je broie et je composte

Pour un bon compost : 1/3 de feuilles-branchages broyés pour 2/3 de matières humides (épluchures, restes de repas, etc.).



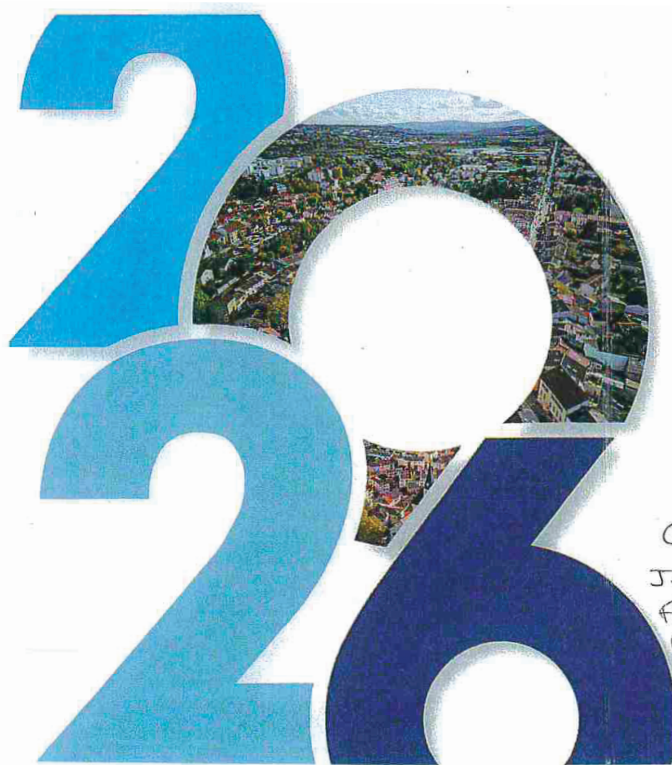
La parole à...

Nos amis



> COMMUNE DE BRIGNAIS

CULTIVONS L'ESSENTIEL



EN 2026, BRIGNAIS COMME SOURCE DE LIENS

Une nouvelle année s'ouvre. Elle nous interroge sur les buts que nous poursuivons, sur l'essentiel à nos yeux.

Vivre dans une ville où chaque jour se tissent des liens entre générations, entre ceux qui y vivent, y travaillent, s'y engagent.

Encourager la participation, valoriser la solidarité, bâtir un cadre de vie accueillant qui nous porte vers l'avenir.

En 2026, plus que jamais, cultivons ce terreau fertile du vivre ensemble.

Avec les membres du Conseil municipal et du personnel communal, nous vous adressons nos meilleurs vœux pour une belle et heureuse année 2026.

Cher Bruno,

Je te souhaite de bonnes Fêtes de Fin d'année et je te présente mes meilleurs vœux pour 2026.

Christophe

Serge BÉRARD
Maire de Brignais

La parole à...

Nos amis



> COMMUNE DE HIRSCHBERG



Nur wenige Dinge sind nötig, um ein glückliches Leben zu führen.

(Marc Aurel)

Liebes Bruno,

Hinter uns liegt ein bewegtes Jahr, in dem wir gemeinsam 50 Jahre Hirschberg feierten. Bei den Jubiläumsfeierlichkeiten standen Jung und Alt, Bürgerinnen und Bürger aus beiden Ortsteilen Seite an Seite. Viele Vereine brachten sich ein und trugen ihren Teil zum Gelingen des Jubiläums bei.

Dabei wurde uns allen wieder einmal vor Augen geführt, dass der Moment zählt. Man sollte jeden Moment des Glücks wertschätzen und genießen.

In Zeiten, in denen es uns nicht so gut geht, sollten wir uns stets erinnern und uns daran erfreuen.

Ich wünsche Ihnen, auch im Namen des Gemeinderates und der Gemeindeverwaltung, ein glückliches und friedliches Weihnachtsfest und alles Gute für das neue Jahr.

Ralf Gänshirt
Ralf Gänshirt
Bürgermeister

Naissances en 2025

> TOUTES NOS FÉLICITATIONS AUX HEUREUX PARENTS ET TOUS NOS VŒUX DE BONHEUR ET DE SANTÉ AUX BÉBÉS !



BITSCH Olivia
née le 22 janvier 2025



BARBIER Anatole
né le 24 février 2025



ZEUGMANN MADEC
Marceau
né le 10 septembre 2025



SIBERLIN Adèle
née le 30 septembre 2025



Mariages en 2025

> NOS MEILLEURS VŒUX DE BONHEUR ET DE PROSPÉRITÉ AUX NOUVEAUX COUPLES



M. KRUGLER Michel et
Mme SCARATO Amandine,
le 3 mai 2025



M. MONNIER Jérémy et
Mme SCHWEBELEN Clara
le 10 mai 2025



M. FOLTZER Maxime et
Mme THAMBIMUTHU Gwendoline
le 17 mai 2025



M. EGGEMANN Nicolas et
Mme MONOD Anne
le 25 août 2025



Etat Civil

Anniversaires 2026



> HEUREUX ANNIVERSAIRE À NOS AÎNÉS !

JANVIER

• RIMELEN Marie-Marthe née STEINER	91 ans le	4
• HAGER Jean-Pierre	79 ans le	11
• SCHUPP Daniel	76 ans le	13
• DIETERICH Marie née RIMELEN	91 ans le	16
• HAGER Nicole née PELISSARD	74 ans le	16
• HOWALD Eliane née CHRISTNER	78 ans le	26
• KOEGELE Sabine née WEIGEL	72 ans le	27
• LUDWIG Raymond	75 ans le	28

FÉVRIER

• LEHMANN Josette née DROSSARD	74 ans le	1
• ZIEGLER Pierre	72 ans le	1
• CHRISTEN Michelle née LIDY	72 ans le	1
• MULOT Annie née GRESSET	77 ans le	4
• PETON Armand	70 ans le	6
• KELLER Walter	81 ans le	7
• DUBA Bernard	70 ans le	7
• JURVILLIER Bernadette née RIMELEN	90 ans le	9
• SESTER Bernadette	93 ans le	11
• SESTER Anne-Marie née KUTTLER	92 ans le	12
• BINDER Bernard	73 ans le	17
• KOEGELE Charles	73 ans le	18
• KUTTLER Robert	85 ans le	18
• KUTTLER Monique née KUBLER	84 ans le	22
• RIMELEN Nicole née FROEHLI	71 ans le	25
• DIETERICH Alice née MEYER	91 ans le	27
• SESTER Jacqueline née SCHUWER	73 ans le	28
• VANNEREUX Nicole née DIETERICH	78 ans le	29

MARS

• BACH Louis	88 ans le	2
• NAZZARO Joseph	77 ans le	2
• KIRMANN Raymond	86 ans le	3
• KRUGLER Armand	70 ans le	12
• SCHITTLY Jacqueline née LEHMANN	71 ans le	25
• DIETERICH Jean-Paul	75 ans le	26
• HENRY Claude	80 ans le	27
• BROGLY Charlotte née BIECHY	81 ans le	28
• HENRY Monique née KELLER	81 ans le	30

AVRIL

• PETON Marie-Louise née TREIBER	70 ans le	2
• COUTANT Jacques	75 ans le	3
• KELLER Antoinette née DEIBER	76 ans le	5
• WUNENBERGER Alain	71 ans le	06
• LIMACHER Philippe	70 ans le	10
• KUNEMANN François	71 ans le	16
• KIRMANN Marie-France née MEYER	78 ans le	22
• DE STEFANO Sylvia née MAZZOLDI	75 ans le	23
• KRUGLER Aimé	74 ans le	27

MAI

• VANNEREUX Marc	79 ans le	8
• CHRISTEN Bernard	77 ans le	19
• SCHAFFNER Gérard	71 ans le	19
• BINDER Eliane née DIDIER	71 ans le	20
• ROMANN Bertrand	72 ans le	28
• WERLIN Madeleine née VOGEL	82 ans le	29
• SESTER François Xavier	70 ans le	30
• MULOT Fernand	82 ans le	31

JUIN

• SESTER Chantal née ASDRUBAL	74 ans le	2
• KERVELLEC Danielle née BOUSSELAÏN	77 ans le	9
• WELTERLIN Gilbert	79 ans le	10
• DEIBER Arlette née FREYTAG	75 ans le	11
• BRAVO Bernadette née SCHRUFFENEGGER	86 ans le	16
• PELKA Doris	74 ans le	23
• SCHITTLY Yves	79 ans le	25
• GUIDEMANN Gérard	77 ans le	26
• SESTER Henriette née PARISOT	91 ans le	29
• SESTER Paulette née JENN	71 ans le	29
• SESTER Nicolas	70 ans le	30

“ A guet'r Geburtstag
en alla ! ”

Etat Civil

Anniversaires 2025



> HEUREUX ANNIVERSAIRE À NOS AÎNÉS !

JUILLET

• EDEL Blanche née SOMMERHALTER	76 ans le	5
• SESTER Marlyse	74 ans le	5
• SCHNAPPER Anna née SIG	75 ans le	7
• LEHR Maria née WERLIN	87 ans le	11
• CAULIER Christian	76 ans le	20
• MONTANDON Georgette née WOHLGROTH	96 ans le	21
• DESROIX Ginette née HEITZLER	80 ans le	24
• BRAVO Gilbert	90 ans le	26
• KRUGLER Anne-Marie née GRIENEISEN	83 ans le	26
• MOUROT Brigitte née RUE	74 ans le	27

AOÛT

• GERTHOFFER Yvonne née SCHNEBELEN	87 ans le	1
• ERNST Jacques	74 ans le	4
• WELTERLIN Marie-Jeanne née HAGER	79 ans le	5
• SIG Paul	81 ans le	6
• BUESSLER Marie Thérèse née STEINER	91 ans le	11
• HOWALD Roland	83 ans le	13
• SCHNAPPER André	74 ans le	19
• HIRTH Michel	70 ans le	27
• SIG Yvonne née GEWISS	81 ans le	28
• DEIBER Hubert	75 ans le	31
• RINGENBACH Odile née MEYER	88 ans le	31

SEPTEMBRE

• ZIEGLER Monique née WERLIN	77 ans le	3
• IMHOFF Georges	81 ans le	5
• RINGENBACH Joseline née KUTTLER	73 ans le	6
• KELLER Françoise née ZIEGLER	76 ans le	6
• SCHUPP Yolande née ROBE	73 ans le	9
• NAZZARO Christiane née LITZLER	74 ans le	11
• REQUET Andrée née WELTERLIN	77 ans le	13
• NACHBAUR Maria née ZURBACH	88 ans le	18
• JALBERT Jean	70 ans le	21
• LOOS Christiane	85 ans le	22
• KRUGLER Gérard	79 ans le	23
• RIMELEN Nasria née MENHOUM	80 ans le	24
• SESTER Antoinette	95 ans le	24
• HAGER Louis	77 ans le	25
• KUTTLER Emilienne née KENZEL	78 ans le	30

OCTOBRE

• COUTANT Colette née MOULIN	75 ans le	1
• KUNEMANN Léon	74 ans le	5
• SIG Béatrice née HERMANN	83 ans le	5
• HERMANN Adeline née HIRTH	89 ans le	7
• WUNENBURGER Josée née SCHNEIDER	72 ans le	14
• KRUGLER Marie-Thérèse née RENON	80 ans le	14
• ROELLINGER Clément	71 ans le	15
• SESTER Isabelle née HEGELE	71 ans le	17
• MOUROT Hubert	77 ans le	23
• DA SILVA Suzanne née LANGER	71 ans le	24

NOUVEMBRE

• SESTER Jean-Luc	73 ans le	2
• SIG Jeannine née HEINRICH	78 ans le	6
• RINGENBACH Raymond	75 ans le	7
• MULOT Annie née NIJMAN	79 ans le	8
• GISSINGER Marc	80 ans le	16
• TRANIER Robert	71 ans le	16
• HIRTH Paul	86 ans le	22
• RIMELEN Jean-Pierre	82 ans le	23
• STEINER Léon	86 ans le	25
• ERNST Elyane née DIRINGER	73 ans le	27
• RISACHER Elise née RIMELEN	89 ans le	28

DECEMBRE

• KRUGLER Joseph	85 ans le	6
• NACHBAUR Marguerite née GISSINGER	94 ans le	15
• BACH Marie-Thérèse née HIRTH	85 ans le	20
• KRUGLER Anne née GERBER	73 ans le	23
• ZIEGLER Michel	72 ans le	25
• MULOT Jean	81 ans le	27

“ A guet'r Geburtstag
en alla ! ”



Les nouveaux arrivants

> NOUS SOUHAITONS LA BIENVENUE À TOUS
LES NOUVEAUX HABITANTS DU VILLAGE:

M. et Mme WATRELOS Xavier et Patricia

25, Rue de Brignais

M. JOLY Jordan et Mme MESTRINHO COELHO Maryline et leurs enfants

15, Rue du Pont d'Aspach

M. ZINCK Gauthier et Mme BRETEY Emeline

19, Rue Principale

M. et Mme JURCZYK Marcin et Céline et leur fille

1, Rue du Thannerhubel

M. WEISS Anthony

5, Rue de Reiningue

M. et Mme PARISOT Antoine et Véronique

6, Rue du Kahlberg

M. et Mme FUCHS Maxime et Laetitia et leurs enfants

3, Rue du Kahlberg

M. et Mme FEDER Dominique et Virginie et leurs enfants

6, Rue des Vosges



Décès en 2025

> NOS TRÈS SINCÈRES CONDOLÉANCES AUX
FAMILLES DANS LA PEINE :

Mme NAHAN Marie née SESTER le 23 février 2025

Mme DESFORET Rachel née JEHL le 30 avril 2025

M. NACHBAUR Jean le 10 août 2025

M. DEIBER Patrice le 13 août 2025

Mme BITSCH Véréne née SESTER le 7 septembre 2025



La recette

Griaspflütta



WÀS MA BRÜCHT :

1 Liter Melech
200 g Griass
a betsi Sàlz

REZAPT

Dr Liter Melech in a Pfànna schetta.
D Melech wärma, bis sa kocht.

Wenn d Melech kocht, dràb macha vum Fiir un s Griass driischetta während àss ma met'ma Holzläffel dreiht (zìmlig energisch).

's gitt schnell a decka Brühja - do mües jeder lüega wia-n-ar's garn hàt :

- weniger Griass gett weicha Griaspflütta
- mehr Griass gett härta Griaspflütta

Noh-n-era a Minüta Dreiha isch's güt.

Ma kààt's eifàch aso assa, noch wàrm (zum Beispiel mit Äpfelmüas oder Zwatschgamües).

Oder ma kààt Bolla («Pflütta») drüsmàcha. un sa in a Pfànna mìt Eel lo braagla.

CE DONT ON A BESOIN :

1 L de lait
200 g de semoule
un peu de sel

RECETTE

Verser le litre de lait dans une casserole.
Chauffer le lait jusqu'à ébullition.

Quand le lait bout, enlever du feu et y verser la semoule, pendant qu'on tourne avec une cuiller en bois (assez énergiquement).

Ça donne rapidement une épaisse bouillie là chacun doit voir de quelle manière il la préfère :

- moins de semoule donne des Griass Pflütta mous
- plus de semoule donne des Griass Pflütta fermes

Après avoir tourné une minute, c'est bon. On peut le manger simplement tel quel, encore chaud (par exemple avec de la compote de pommes ou de la compote de quetsches).

Ou on peut en faire des boulettes et les griller dans une poêle avec de l'huile



A l'aide des photos prises sur notre commune, remettre les lettres dans l'ordre pour trouver le nom de chaque fleur.
Le nom de la neuvième fleur apparaîtra dans la colonne grisée.



A close-up photograph of a single, vibrant pink flower with five petals and a yellow center, surrounded by green foliage. The flower is the central focus, with its petals showing some darker pink veining. The background is filled with various green leaves and stems, some of which are slightly out of focus, creating a sense of depth. The lighting is bright, highlighting the texture of the petals and the surrounding vegetation.



Renseignements pratiques



MAIRIE de SCHWEIGHOUSE -THANN

12 Rue de Reiningue
68520 SCHWEIGHOUSE-THANN
Tél. : 03 89 48 70 05
E-Mail : mairie@schweighouse-thann.fr
Site web : <http://www.schweighouse-thann.fr>
Lundi 9h30 - 11h30
Mercredi 14h00 - 18h00
Vendredi 14h00 - 16h30

*Pas de permanences téléphoniques :
le mercredi matin et le jeudi après-midi*

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE THANN - CERNAY (CCTC)

3A Rue de l'Industrie CS 10228
68700 CERNAY Cedex
Tél. : 03 89 75 47 72
E-Mail : contact@cc-thann-ernay.fr
Site web : www.cc-thann-ernay.fr
Lundi à jeudi 8h30 - 12h00 / 13h30 - 17h30
Vendredi 8h30 - 12h00 / 13h30 - 16h00

GESTION DES DÉCHETS

Syndicat Mixte Thann-Cernay (SMTc)
31 rue des Genêts
Aspach-le-Haut
68700 ASPACH-MICHELBACH
Tél. : 03 89 75 29 05
Site web : www.smtc68.fr

ÉCOLE PRIMAIRE

Directeur du RPI :
M. KEMPF Bernard
6A Rue de la Station
68700 ASPACH-LE-BAS
Tél. : 09 67 29 78 30

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (SIAEP)

15 Rue de Thann
68116 GUEWENHEIM
Tél. : 03 89 82 59 57
E-Mail : syndicat@siaepdoller.fr
Site web : <http://www.siaepdoller.fr>

DÉCHETTERIE

27 Rue des Genêts
Aspach-le-Haut
68700 ASPACH-MICHELBACH
Tél. : 03 89 75 29 05
Avril à Septembre :
Lundi à Samedi :
9h00 - 12h30 / 13h30 - 18h00
Octobre à Mars :
Lundi à Samedi :
9h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00

LA POSTE

16 Rue Principale
68520 BURNHAUPT-LE-HAUT
Tél. : 36 31 (courrier)
36 39 (banque postale)
Lundi, jeudi, vendredi :
9h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00
Mardi : 9h00 - 12h00 / 14h00 - 16h00
Fermé le mercredi
Samedi : 9h00 - 12h00

BRIGADE VERTE

Tél. : 03 89 74 84 04
E-Mail : contact@brigade-verte.fr
Site web : www.brigade-verte.fr

CULTE CATHOLIQUE

M. le Curé Frédéric MARTIN
3 Impasse Zurwinkel
68520 BURNHAUPT-LE-HAUT
Tél. : 03 89 48 71 01
E-Mail : abbefmartin@gmail.com

SYNDICAT SCOLAIRE DE LA PETITE DOLLER

2 Place de Rochetoirin
Aspach-le-Haut
68700 ASPACH-MICHELBACH
Tél. : 03 89 48 97 11
E-Mail : peri@syndicatscolaire-petitedoller.fr
Site web : www.syndicatscolaire-petitedoller.fr

SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT DE LA BASSE VALLÉE DE LA DOLLER (SMABVD)

1 Place de la Mairie
68520 BURNHAUPT-LE-HAUT
Tél. : 03 89 62 70 80
Intervention débouchage urgent SUEZ :
0977 408 408 ou 0977 401 124

CULTE PROTESTANT

**M. le Pasteur
Frédéric WENNAGEL**
9 Faubourg de Colmar
68700 CERNAY
Tél. : 03 89 75 40 87
E-Mail : f.wennagel@free.fr